

**ORDRE DU JOUR DE LA 65<sup>ÈME</sup> REUNION  
CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI) DE LA CIID  
GWANGJU, REPUBLIQUE DE LA COREE**

**Session plénière d'ouverture (Première Session): 16 septembre 2014, 09H00 – 10H30**

**Deuxième Session: 20 septembre 2014, 09H00 – 12H30**

**Troisième Session: 20 septembre 2014, 13H30 – 17H00**

Le Conseil Exécutif International (CEI) est chargé de la gestion des affaires de la Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID). Le CEI examine toutes les questions de nature politique qui peuvent être initiées ou parrainés par un Comité national membre ou par un Membre de Bureau ou par le Comité de Direction, et peut lui-même initier et déterminer ou conseiller et décider toute question politique. Toutes les questions relevant du fonctionnement exécutif, administratif et financier de la CIID doivent être présentées à l'approbation du Conseil et sa décision sera définitive. Le CEI se compose des Membres de Bureau et des représentants de chaque Comité National et se réunit chaque année.

**1<sup>ère</sup> Session plénière d'ouverture: 16 septembre 2014, 9H00 – 10H30**

**Point 1 de l'Ordre du jour du CEI : Remarques de bienvenue et d'ouverture du Président**

1. Le Président Dr. Gao Zhanyi accueillera les membres et fera ses remarques d'ouverture. Il mettra en perspective le rôle de la CIID au sein de la communauté internationale de l'eau, soulignera les principales réalisations de la Commission au cours de la dernière année depuis la réunion du CEI de Mardin, mettra l'accent sur les questions présentées pour l'étude du CEI, sur la nécessité d'avoir une approche cohérente sur la mission CIID parmi ses différentes parties prenantes. Le Président va également rendre hommage aux anciennes personnalités de la CIID décédés depuis la dernière réunion du CEI de Mardin.

2. Le Secrétaire général présentera l'Ordre du Jour et portera l'attention des membres à certaines questions exigeant une attention particulière.

**Point 2 de l'Ordre du jour du CEI : Présentations faites par les Comités nationaux : Philippines et Italie**

3. Les Comités nationaux des Philippines et de l'Italie feront des présentations de leurs activités conformément aux lignes directrices établies à cet effet.

**Point 3 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation des Prix: Organe de Travail bien performant, Meilleur Rapport, Comité National bien performant, Ouvrages d'irrigation patrimoniaux**

**Point 3.1 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation du Prix pour l'Organe de Travail bien performant (BPWA-4)**

4. Un Panel de Juges présidé par Dr. Gao Zhanyi, Président CIID (Chine) et le PH Bart Schultz (Pays-Bas), le VPH Felix Reinders, Président du CPAT (Afrique du Sud), et le VPH Ragab Ragab, Président du CPSO (RU) en tant que membres et le Secrétaire Général en tant que Membre-Secrétaire était composé pour évaluer les candidatures soumises pour le BPWA-4.

5. Le Secrétaire Général présentera au Conseil l'organe de travail bien performant compte tenu des travaux accomplis par celui-ci au cours de trois dernières années et le Président remettra la plaque au lauréat du Prix.

**Point 3.2 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation du Prix pour le Meilleur Rapport publié dans la Revue CIID "Irrigation et Drainage"**

6. Le Prix 2014 pour le Meilleur des Rapports retenu compte tenu des contributions apportées à la Revue au cours de l'année 2013, sera annoncé par le Président du Comité de Rédaction de la Revue CIID (CR-REVUE), PH Dr. Bart Schultz.

**Point 3.3 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation du 5<sup>e</sup> Prix pour le Comité national bien performant (BPNCA-5)**

7. Un Panel de Juges composé du PH Peter Lee (RU) en tant que Président et du VP Basuki Hadimoeljono (Indonésie), du VPH Dr. Laszlo Hayde (Hongrie), de la VPH Mme. Samia El-Guindy (Egypte), en tant que membres, a été constitué pour évaluer les candidatures soumises pour le BPNCA-5. Le Président présentera le Comité National bien performant compte tenu des travaux entrepris par celui-ci au cours des trois dernières années et il présentera le trophée au lauréat.

**Point 3.4 de l'Ordre du jour du CEI : Reconnaître « les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux (HIS) »**

8. Le Président, en consultation avec le Comité de Direction, a constitué un Panel de juges comprenant le VPH Dr. Ragab Ragab (Royaume-Uni) en tant que Président et Dr. Nobumasa Hatcho, ancien Président du GT-HIST (Japon); Dr Tan Xuming (Chine); Ir. Chetan Pandit (Inde); le VPH Dr. Laszlo Hayde (Hongrie) en tant que membres et le SG Avinash Tyagi comme membre-secrétaire de ce Panel pour évaluer les candidatures reçues dans le cadre du programme initié cette année pour reconnaître HIS. Le Président présentera son rapport au Conseil et les ouvrages historiques d'irrigation et de drainage identifiés seront reconnus en tant que «les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux» et seront inclus dans le registre HIS de la CIID. A cet effet, une "Plaque / certificat" sera remis au représentant du Comité national concerné.

**Deuxième Session: 20 septembre 2014, 09H00 – 12H30**

**Point 4 de l'Ordre du jour du CEI : Rapport des mesures prises sur les décisions du 64<sup>e</sup> CEI et les décisions du Comité de Direction (CD)**

9. Au cours de l'année, les actions sont achevées ou initiées sur toutes les décisions prises au 64<sup>e</sup> CEI. Un bref rapport sur les mesures prises sur les décisions du 64<sup>e</sup> CEI, outre les travaux de routine, figure à l'**Annexe 1, page 7**. Conformément à l'Article 8.1 des Statuts et au Règlement Intérieur 3.9.2, le Secrétaire général présentera également pour l'approbation du CEI, les décisions prises par le Comité de Direction au nom du CEI, qui figurent à l'**Annexe 2, page 11**.

**Point 5 de l'Ordre du jour du CEI : Rapport du Secrétaire Général**

10. Le Secrétaire Général Ing. Avinash Tyagi présentera au Conseil le Rapport annuel 2013-14 en mettant l'accent sur le progrès physique et financier réalisé ainsi que l'avancement physique réalisé concernant les activités menées à partir du mois d'avril 2014 jusqu'à maintenant, rapportant sur la coopération et la collaboration avec les organisations internationales et les services mis en place par le Bureau central pour les membres.

**Point 6 de l'Ordre du jour du CEI : Rapport sur les résultats du 22<sup>e</sup> Congrès**

11. Le représentant du KCID ou du Comité d'organisation national (NOC) du Congrès 2014 de la CIID présentera un rapport sur l'organisation et les résultats du 22<sup>e</sup> Congrès CIID.

**Point 7 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation sur le Thème de Stratégie "Connaissance"**

12. Les co-animateurs du Thème de Stratégie "Connaissance", le VP Basuki Hadimoeljono (Indonésie) et le VP A.B. Pandya (Inde), feront une présentation sur ce Thème de Stratégie.

**Point 8 de l'Ordre du jour du CEI : Rapports des Présidents des Comités Permanents**

**Point 8.1 de l'Ordre du jour du CEI : Comité Permanent des Finances (CPF)**

13. Le Vice-Président Hon. Dr. Saeed Nairizi, Président du CPF, présentera son rapport à la 35<sup>ème</sup> réunion du CPF qui sera tenue le 18 septembre 2014 de 09H00 à 12H30. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à l'**Appendice XXV, Page A-197 (version anglaise)**.

14. Entre autres, le Président présentera les recommandations du CPF sur le rapport du Sous-Comité de l'administration d'adhésion directe ainsi que sur le Rapport de l'Equipe spéciale chargée de Fonds en fidéicommiss du Prix WID.

**Point 8.2 de l'Ordre du jour du CEI : Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation (CPSO)**

15. Le Vice-Président Hon. Dr. Ragab Ragab, Président du CPSO, présentera son rapport à la 25<sup>ème</sup> réunion du CPSO qui sera tenue le 18 septembre 2014 de 13H30 à 17H00. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à l'Appendice I, Page A-57 (version anglaise).

**Point 8.3 de l'Ordre du jour du CEI : Comité Permanent des Activités Techniques (CPAT)**

16. Le Vice-Président Hon. Felix R. Reinders, Président du CPAT, présentera son rapport à la 34<sup>ème</sup> réunion du CPAT qui sera tenue le 19 septembre 2014 de 09H00 à 17H00. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à l'Appendice VIII, Page A-103 (version anglaise).

**Point 8.4 de l'Ordre du jour du CEI : Discussion tenues et décisions prises sur les recommandations des Comités Permanents**

17. Le Conseil examinera les rapports et les recommandations du CPF, du CPSO et du CPAT en totalité et prendra des décisions par le biais des résolutions selon le cas. Les Projets de résolution (DR) sur les questions d'ordre financier de la CIID présentés par l'intermédiaire du Rapport du CPF et sur les questions d'ordre organisationnel et technique de la CIID présentés par l'intermédiaire des Rapports du CPSO et du CPAT figurent au DR-1/65, DR-2/65 et DR-3/65 (Page 51, 52 et 53).

**Troisième Session: 20 septembre 2014, 13H30 – 17H00**

**Point 9 de l'Ordre du jour du CEI : Rapport du Président du Comité spécial chargé d'examiner les amendements aux Statuts et aux Règlements Intérieurs**

18. Lors de la 64<sup>ème</sup> réunion du CEI (Résolution du CEI 3/64), le Conseil a demandé au Comité spécial chargé d'examiner les amendements aux Statuts et aux Règlements Intérieurs de revisiter l'Article 7.2 des Statuts et le Règlement Intérieur 2 sur "Election des Membres de Bureau" et de formuler des recommandations appropriées pour répondre aux préoccupations soulevées lors de la réunion des Membres de Bureau concernant l'élection des Vice-Présidents.

19. Conformément à l'Article 12.2 des Statuts, le rapport du Comité spécial chargé des Statuts et des Règlements Intérieurs a été distribué aux Comités Nationaux de la CIID le 29 avril 2014 (plus de 2 mois avant la réunion du CEI). Les Comités Nationaux ont été priés d'adresser leurs commentaires / propositions avant le 20 juillet 2014. Les commentaires reçus seront présentés dans le cadre des informations supplémentaires à la réunion.

20. Le Président du Comité, PH Peter Lee, présentera son rapport et fournira au Conseil des mises à jour. Un projet de rapport préparé par le Comité figure à l'Annexe 3, page 13. Le Conseil devra prendre une décision sur les amendements proposés en prononçant une résolution distincte. Le projet de résolution figure au DR-4/65, page 54.

**Point 10 de l'Ordre du jour du CEI : Programme pour reconnaître « les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux »**

21. Le VP Dr. Ragab Ragab, Président de l'Equipe spéciale chargée de reconnaître les ouvrages d'irrigation historiques et d'élaborer les objectifs, les directives et les procédures afin de promouvoir et d'apprécier ces ouvrages historiques, a présenté le document de travail pour l'étude au 64<sup>e</sup> CEI de Mardin avec des contributions du GT-HIST.

22. Sur la base des discussions tenues à la réunion du Conseil, et les contributions suivantes faites par l'Equipe spéciale, le Bureau Central a élaboré un «Programme» pour reconnaître «les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux

(HIS) ». Le Président de l'ES présentera le programme (**Annexe 4, page 17**). Le programme a été provisoirement approuvé par le CD et les Comités nationaux ont été invités à soumettre les candidatures à cette fin. Le Conseil peut approuver le programme avec les amendements, si nécessaire. Un projet de Résolution à cet effet figure au **DR-5/65, page 54**.

**Point 11 de l'Ordre du jour du CEI : Etat des Conférences/Congrès/Forum futurs CIID**

23. Le CEI a, jusqu'à maintenant, approuvé les lieux de ces principaux événements CIID:

- (a) 66<sup>ème</sup> CEI et 26<sup>ème</sup> Conférence Régionale Européenne, Montpellier, France, 11-16 octobre 2015
- (b) 67<sup>ème</sup> CEI et 2<sup>e</sup> Forum Mondial d'Irrigation, Chiang Mai, Thaïlande, novembre 2016
- (c) 13<sup>e</sup> Atelier International sur le Drainage, Ahvaz City, province de Khuzestan Province, Iran, 2017
- (d) 68<sup>ème</sup> CEI et 23<sup>e</sup> Congrès International des Irrigations et du Drainage, Mexico City, Mexique, 22-26 octobre 2017

24. Par la lettre circulaire, le Bureau Central CIID a invité tous les Comités nationaux à faire des propositions pour organiser des événements futurs suivants:

- (a) 8<sup>ème</sup> Conférence Régionale Asiatique (au-delà de 2015)
- (b) 4<sup>ème</sup> Conférence Régionale Africaine (au-delà de 2015)
- (c) 9<sup>e</sup> Symposium International sur la Micro Irrigation (au-delà de 2015)
- (d) 69<sup>ème</sup> CEI (2018)

25. Les représentants de l'AFEID et du THAICID présenteront l'état d'avancement et la tarification détaillée du 66<sup>ème</sup> CEI, et du 67<sup>ème</sup> CEI et du WIF2 respectivement.

26. La proposition du MXCID d'accueillir le 23<sup>e</sup> Congrès a été provisoirement acceptée par le CEI à sa 63<sup>ème</sup> réunion de Mardin. Le représentant du MXCID présentera la proposition détaillée sous forme de Formulaire A pour que le Conseil puisse prendre une décision d'allouer cet événement au MXCID.

27. La proposition de l'IRNCID d'accueillir le 13<sup>e</sup> Atelier International sur le Drainage en 2017 a été acceptée provisoirement à la 63<sup>ème</sup> réunion du CEI. Par la suite, sur la base de soumission du formulaire A au Bureau Central, le CD a examiné et approuvé cette proposition. Le représentant de l'IRNCID présentera l'état de préparation.

**Point 12 de l'Ordre du jour du CEI : Examen des Programmes pour la décision sur divers Prix CIID**

28. Les Prix WatSave, BPNC et BPW sont régulièrement décernés par la CIID. Compte tenu de l'expérience acquise au fil des années et des propositions faites par les membres du Jury de temps en temps, la 63<sup>ème</sup> réunion du CEI a décidé de constituer une Equipe spéciale (ES) chargée d'examiner les programmes pour proposer et décider de ces Prix (Résolution du CEI-2/64). En conséquence, une ES a été constituée sous la présidence du PH Chandra Madramootoo pour revisiter le programme adopté afin d'inviter les candidatures, de décider sur ces Prix etc., comme indiqué dans la notification à cet effet. La ES présentera, à la 65<sup>ème</sup> réunion du CEI, les programmes révisés de chacun de ces prix – Programme WatSave (**Annexe 5, page 23**), Programme BPNCA (**Annexe 6, page 29**) et Programme BPWA (**Annexe 7, page 39**) pour son approbation. Une résolution à cet effet figure au **DR-6/65, page 55**.

**POINT SUPPLÉMENTAIRE:** Le PH Peter S. Lee, Président du Panel des Juges du 5e Prix pour le Comité national bien performant (BPNCA-5) a proposé certains changements au Formulaire de candidature du BPNCA, compte tenu de son évaluation des candidatures soumises cette année pour le BPNCA-5. En prenant en considération les propositions faites par le Président du Panel du BPNCA-5, **un Formulaire de candidature révisé** du programme de BPNCA, c'est-à-dire, l'Annexe à l'Annexe 6 du Point 12 de l'Ordre du jour du CEI, est attaché ci-joint. Il a aussi proposé des modifications dans le modèle des notes attribuées aux divers critères du Formulaire d'Évaluation.

29. Le Programme de Prix WID (Procédures, Conditions et Critères) élaboré par le Panel international d'experts pour le premier Prix WID à Mardin pendant le WIF1, a été notifié aux comités nationaux le 8 janvier 2013. Ensuite, le jury, constitué pour sélectionner le candidat pour le Prix WID 2013, a également été chargé de la tâche de proposer des modifications, le cas échéant, sur les «procédures, conditions et critères», sur la base de son expérience acquise lors de l'évaluation du Prix WID (**Annexe 8, page 45**). Le Programme révisé du Prix WID, compte tenu des propositions faites par le jury, sera présenté à l'approbation du Conseil. Une résolution à cet effet figure au **DR-7/65, page 55**.

**Point 13 de l'Ordre du jour du CEI : Election des Membres de Bureau 2014-2017**

30. Selon les dispositions de l'Article 7.2.3 et 7.2.4 4 des Statuts CIID, la durée du mandat de trois ans de Président et de trois Vice-Présidents (2011-2014) arrive au terme à l'issue du 65<sup>e</sup> CEI et du 22<sup>e</sup> Congrès de Gwangju et des voyages d'étude qui l'accompagnent –

31. Les trois Vice-Présidents indiqués ci-dessous arrivent au terme de leur mandat à l'issue du 65<sup>e</sup> CEI et des voyages d'étude qui l'accompagnent –

Prof. Tai Cheol, Kim	République de la Corée	2011-2014
M. Adama Sangare	Mali	2011-2014
Dr. Gerhard R. Backeberg	Afrique du Sud	2011-2014

32. Les six Vice-Présidents indiqués ci-dessous continueront dans leurs fonctions au-delà du 65<sup>e</sup> CEI:

M. Laurie C. Tollefson	Canada	2012-2015
Dr. Hüseyin GÜNDOĞDU	Turquie	2012-2015
M. François Brelle	France	2012-2015
Dr. Ir. Basuki Hadimoeljono	Indonésie	2013-2016
M. Kadhim Mohsin Ahmed	Irak	2013-2016
Ir. A.B. Pandya	Inde	2013-2016

33. Le Bureau Central a invité les comités nationaux à adresser les candidatures aux postes de Président et de trois Vice-Présidents de la CIID le 9 janvier 2014 et a fait des relances en date du 27 février, 17 avril et le 8 mai 2014. Le 20 mai 2014 était la date limite pour recevoir les candidatures au Bureau Central, quatre mois avant la date de la réunion du Conseil.

34. En réponse à une lettre circulaire du Bureau Central, faisant appel aux candidatures pour le poste de Président et les trois postes de Vice-Président, les candidatures suivantes ont été reçues au Bureau Central à la date limite:

35. Suivent les candidatures reçues pour le poste du Président CIID:

No. d'or.	Candidats	Pays	Date de réception au Bureau Central	Etat de documents
1	Dr. Saeed Nairizi	Iran	23 avril 2014	Valable
2	M. Felix B. Reinders	Afrique du Sud	16 mai 2014	Valable

36. Suivent les candidatures reçues pour le poste du Vice-Présidents CIID:

No. d'or.	Candidats	Pays	Date de réception au Bureau Central	Etat de documents
1	Dr. Mohamed Wahba	Egypte	18 mars 2014	Valable
2	M. Moussa Amadou	Niger	17 mai 2014	Valable de manière provisoire
3	M. Bong Hoon Lee	Corée	19 mai 2014	Valable
4	Dr. Ding Kunlun	Chine	19 mai 2014	Valable
5	Prof. Dr. Zahoor Ahmad Swati	Pakistan	20 mai 2014	Valable

**Point 14 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation des Prix CIID / Plaques**

**Point 14.1 de l'Ordre du jour du CEI : Présentation des Prix WatSave**

37. Le Président, en consultation avec le Comité de Direction, a constitué un Panel de Juges composé du PH Prof. Chandra Madramootoo (Canada) en tant que Président, et du VP Kim, Tai-Cheol (Corée); du VP A.B. Pandya (Inde); du VPH Lucio Ubertini (Italie) et du VP Adama Sangare (Mali) en tant que membres, chargé d'évaluer les candidatures soumises pour les Prix annuels WatSave. Le Président du Panel présentera son rapport à la réunion du Conseil, en y incluant les œuvres retenus pour les Prix.

38. Le Président remettra aux lauréats des Prix les plaques et les chèques.

**Point 14.2 de l'Ordre du jour du CEI : Président et 3 Vice-Présidents sortants**

39. Les plaques de citation seront remises au Président et à trois Vice-Présidents sortants pour leurs services à la CIID et leurs conseils concernant les activités CIID lors de leur terme 2011-2014.

Dr. Gao Zhanyi	Chine	Président	2011-2014
Prof. Tai Cheol, Kim	Rép. de la Corée	Vice-Président	2011-2014
M. Adama Sangare	Mali	Vice-Président	2011-2014
Dr. Gerhard R. Backeberg	Afrique du Sud	Vice-Président	2011-2014

**Point 14.3 de l'Ordre du jour du CEI : Président sortants des organes de travail**

40. La plaque de citation sera remise aux Présidents sortants des organes de travail pour leurs services remarquables rendus à l'organe de travail concerné.

Dr. Saeed Nairizi (Iran), Président du CPF (2006-2014)

Dr. Ragab Ragab (Royaume Uni), Président du CPSO (2011-2014)

Dr. Mohamed Hassan Amer (Egypte), Président du GT-WATS (2010-2013)

Dr. Willem F. Vlotman (Australie), Président du GT-DRG (2001-2013)

**Point 15 de l'Ordre du jour du CEI : Questions diverses avec l'autorité du Président**

**Point 16 de l'Ordre du jour du CEI : Remarques du Président élu et remarques concluantes du Président CIID**



**SUIVRE LES POINTS D'ACTION EMANENT DU  
 PROCES-VERBAL DU 64<sup>EME</sup> REUNION DU CEI**

No.	Point	Décisions	Mesures prises
1.	Accueil et Remarques introductives du Président (Para 2)	Le Conseil a approuvé la proposition du Président de permettre aux deux ou trois Comités nationaux à présenter leurs travaux au cours de la session plénière du CEI.	Les CN des Philippines et de l'Italie ont été invités à faire des présentations lors de la session plénière du CEI.
2.	Rapport du Comité Permanent des Finances (CPF) (Para 16)  Résolution du CEI-1/64 (No. d'ordre 5)	Conformément au Règlement Intérieur 13.2, le Conseil a décidé de déclarer les Comités nationaux de l'Afghanistan, de la Lituanie, du Niger et de la Syrie « Membres associés » à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014, s'ils ne versent pas leurs arriérés de cotisation avant le 31 décembre 2013.	La décision a été communiquée aux Comités Nationaux respectifs.  Le 25 novembre 2013, le Comité national du Niger a versé 1485 \$ américains et 963,65 \$ américains en tant qu'arriérés de cotisation pour l'année 2012 et 2013 (en partie) respectivement.
3.	Rapport du CPF (Para 16)  Résolution du CEI-1/64 (No. d'ordre 6)	Conformément au Règlement Intérieur 13.1, le Conseil a décidé que les Comités nationaux du Fidji et de l'Ukraine seront interdits d'exercer des fonctions - soit en tant que Membres de Bureau soit en tant que membre de l'organe de travail - jusqu'à ce qu'ils versent leurs arriérés de cotisation.	La décision a été communiquée aux Comités Nationaux respectifs.
4.	Rapport du CPF (Para 17)  Résolution du CEI-2/64 (No. d'ordre 1)	Le Conseil a approuvé la réactivation d'adhésion des comités nationaux du Tchad, du Malawi, du Maroc, du Sri Lanka, de la Zambie et du Zimbabwe conformément au Règlement Intérieur 13.5.	La décision a été communiquée aux Comités Nationaux respectifs.
5.	Rapport du CPF (Para 20)  Résolution du CEI-1/64 (No. d'ordre 7)	Le Conseil a approuvé la nomination de M/s Abhyankar and Company, les commissaires aux comptes légaux de la CIID, pour une période de trois ans à compter de l'année financière 2012-13.	M/s. Abhyankar & Co. a été nommé les commissaires aux comptes légaux pour une période de trois ans, à partir de l'exercice 2012-13.
6.	Rapport du CPF (Para 22)  Résolution du CEI-1/64 (No. d'ordre 11)	Le Conseil a décidé de déléguer au Comité de Direction la responsabilité de répondre aux demandes formulées par les Comités nationaux pour renoncer les cotisations dans les cas exceptionnels, selon le cas.	Le Comité de Direction a tenu en compte ces demandes lors de sa réunion 3/13.

<b>No.</b>	<b>Point</b>	<b>Décisions</b>	<b>Mesures prises</b>
7.	Résolution du CEI-1/64	Le Conseil a demandé aux Comités Nationaux de continuer l'élargissement de la base d'adhésion au niveau national afin de fournir une plateforme aux toutes les parties prenantes du secteur de la gestion d'eau agricole.	Les Comités Nationaux ont été invités à élargir leur base d'adhésion.
8.	Résolution du CEI-1/64	Le Conseil a demandé aux Comités Nationaux hôtes des événements CIID de soutenir la participation des 10 jeunes professionnels des pays en développement.	Le RUCID et le KCID ont renoncé aux frais d'inscription des 10 jeunes professionnels (JP) selon la demande du Conseil. En tant que soutien spécial du CNCID, 10 JP recevront la bourse pour assister au Congrès CIID.
9.	Résolution du CEI-1/64	Le Conseil a demandé au Bureau central de soutenir de manière financière la renonciation complète de la participation d'au moins cinq jeunes professionnels aux événements CIID.	Le Bureau central soutient la participation de 5 jeunes professionnels au 22e Congrès de Gwangju.
10.	Résolution du CEI-1/64	Le Conseil a demandé au GT-FJP de créer un critère sur la base des contributions faites par les jeunes professionnels, de la composition du pays, et de l'état du pays (moins développés, en développement et développés) avant de prononcer les noms des récipiendaires d'une telle bourse.	Un critère a été développé et approuvé par le Président CIID et le Président du GT-FJP, sur la base de laquelle les candidatures ont été invitées et les bénéficiaires de bourses d'études du JP ont été retenus.
11.	Rapport du Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation (CPSO) (Para 25)	Le Conseil a accepté la recommandation du Comité spécial chargé d'examiner les amendements aux Statuts et aux Règlements Intérieurs pour inclure les lignes directrices dans le «Manuel des procédures CIID» et de le rendre accessible sur la page web CIID de «Members only».	Il a été mis à la disposition de «Members only» par le moyen de la page web de la CIID et soumis au Conservateur du registre des sociétés.
12.	Rapport du CPSO (Para 26)  Rapport du CPAT (Para 47)  Résolution du CEI-2/64 (No. d'ordre 6)	Le Conseil a décidé de mettre en place un sous-comité dans le cadre du CPAT chargé d'étudier les Thèmes, les sujets, et les plans de travail des divers événements futurs CIID, y compris les Congrès et les Fora Mondiaux d'Irrigation sous la présidence du PH Prof Bart Schultz.	Le Sous-Comité a été constitué et les termes de référence ont été formulés par le Comité de Direction. Le sous-comité soumettra son rapport aux CPSO, CPAT et CEI.

No.	Point	Décisions	Mesures prises
13.	Rapport du CPSO (Para 28)  Pt. 5 du procès-verbal du CEI (Para 57)  Résolution du CEI-2/64 (No. d'ordre 8)	Le Conseil a décidé de mettre en place une Equipe spéciale chargée d'élaborer les détails pour établir les Fonds de fidéicommiss pour le Prix WID.	Une Equipe spéciale a été constituée sous la présidence du Président du CPF, chargée d'élaborer les détails pour établir les Fonds de fidéicommiss pour le Prix WID. Il présentera son rapport à l'étude du CPF.
14.	Rapport du CPAT (Para 41)  Résolution du CEI-2/64 (No. d'ordre 4)	Le Conseil a accepté les propositions de l'Animateur du Thème, Vice-Président Dr G.R. Backeberg, de créer nouveaux groupes de travail ( <i>(sous la rubrique provisoire de)</i> (1) <i>Gestion de l'eau d'irrigation;</i> (2) <i>Gestion de l'eau de drainage;</i> (3) <i>Contrôle des pertes d'eau d'irrigation;</i> (4) <i>Redonner la vitalité/modernisation d'Irrigation;</i> (5) <i>Développement et gestion d'irrigation</i> ) dans le Thème de Stratégie "Systèmes", y compris le mandat révisé en principe du GT-DRG.	Le document d'orientation de quatre GT a été développé par différents groupes principaux identifiés à cette fin et sera discuté à la réunion du CPAT.
15.	Rapport du CPAT (Para 42)  Résolution du CEI-2/64 (No. d'ordre 5)	Le Conseil a approuvé la clôture des organes de travail tels que l'EP-FIN, le GT-DRG, et le GT-WATS et la prolongation du mandat du GT-PAUVRETE, du GT-SECHERESSE et de l'EP-BIO-ÉNERGIE d'un an soit jusqu'à 2014. Il est recommandé au GT-WATS de reformuler un nouveau mandat pour traiter les deux groupes de travail nouvellement proposés pour le Contrôle de la perte d'eau d'irrigation tels que mentionné au paragraphe 3.	L'EP-FIN, le GT-DRG et le GT-WATS ont été clos. Le document d'orientation du GT-DRG est en cours d'élaboration. Le progrès est encore attendu concernant le GT chargé du Contrôle de la perte d'eau d'irrigation.
16.	Rapport du CPAT (Para 42)  Résolution du CEI-2/64 (No. d'ordre 7)	Le Conseil a décidé d'établir une Equipe spéciale chargée de passer en revue la procédure de proposition et de décision du Prix WatSave sur la base des décisions prises autrefois à ce sujet.	Une Equipe spéciale a été constituée et elle présentera son rapport au Conseil de la Corée.
17.	Pt. 7 du procès-verbal du CEI (Para 70)  Résolution du CEI-3/64 (No. d'ordre 5)	Le Conseil a adopté les amendements aux Statuts et aux Règlements Intérieurs CIID énumérés à l'Annexe R3.1 et l'Annexe R3.2 de la Résolution du CEI-3/64 et a demandé au Comité spécial de passer en revue l'Article 7.2 des Statuts et le Règlement Intérieur 2 concernant « l'Élection des Membres de Bureau » et d'apporter des amendements appropriés, où ils sont nécessaires.	Il a été demandé au Comité spécial de présenter son rapport à la prochaine réunion du CEI en Corée.





**DECISIONS IMPORTANTES PRISES PAR LE COMITE DE DIRECTION AU NOM DU CEI  
ENTRE LA PERIODE  
DE LA 64<sup>EME</sup> REUNION DU CEI (MARDIN 2013) ET DE LA 65<sup>EME</sup> REUNION DU CEI (GWANGJU,  
SEPTEMBRE 2014)  
(Et les mesures prises à ce sujet)**

<b>Décision</b>	<b>Mesures prises</b>
<b><i>I. Réunion virtuelle du Comité de Direction n° 3/13, le 12 décembre 2013 (via téléconférence WEBEX)</i></b>	
1. Le Comité de Direction (CD) a décidé de mettre en place une Equipe spéciale chargée d'établir un Fonds de fidéicommiss pour le financement durable du Prix WID ainsi que sa composition et ses Termes de Référence (ToR).	Une Equipe spéciale chargée d'établir le Fonds de fidéicommiss pour le Prix WID a été mise en place par la notification n° 2 de 2014 du 9 janvier 2014. L'ES soumettra son rapport au CPF à la 65 <sup>ème</sup> réunion du CEI.
2. Le CD a examiné la proposition de l'IRNCID présentée sur le Formulaire A et a approuvé au nom du CEI, d'accueillir le 13 <sup>e</sup> Atelier International sur le Drainage dans la ville d'Ahvaz, Iran en 2017.	La décision de CD a été communiquée à l'IRNCID.
<b><i>II. Réunion virtuelle du Comité de Direction n° 1/14 le 1<sup>er</sup> avril 2014</i></b>	
3. Le CD a décidé de commencer immédiatement le processus de sélection et de reconnaissance des ouvrages historiques d'irrigation et/ou de drainage en tant que "Ouvrages d'irrigation patrimoniaux (HIS)" en invitant les nominations de la part des Comités nationaux afin de commencer le processus de reconnaissance des «Ouvrages d'irrigation patrimoniaux (HIS)» à partir de 22 <sup>e</sup> Congrès de Gwangju.	Il a été demandé aux Comités nationaux d'adresser les nominations pour la sélection et la reconnaissance de HIS et de notifier la composition du Panel de Juges à cette fin selon la notification n° 8 de 2014 du 4 avril 2014.
<b><i>III. Réunion virtuelle du Comité de Direction n° 2/14, le 16 juin 2014</i></b>	
4. Le CD a approuvé les tarifs d'abonnement de la Revue «Irrigation et Drainage» pour 2014 @ 45 \$ américains «en ligne» et 53 \$ américains «en ligne + imprimé».	Les tarifs d'abonnements approuvés de la Revue pour 2015 ont été communiqués au Président du CR-REVUE pour communiquer ensuite au M/s. Wiley-Blackwell.





**PROJET DE RAPPORT DU**

**COMITE SPECIAL CHARGE DES AMENDEMENTS AUX STATUTS ET  
AUX REGLEMENTS INTERIEURS CIID**

**Présenté par le Président**

Daté: 7 avril 2014

**Contexte**

A la 64<sup>ème</sup> réunion du Conseil Exécutif International, le Comité spécial, sous la présidence du PH Peter Lee, a demandé à réviser l'Article 7.2 des Statuts «*Élection du Président et des Vice-Présidents*» et le Règlement Intérieur 2 «*Election des Membres de Bureau*» et à proposer des modifications appropriées, si nécessaire. Suivent ses membres :

(i)	PH Peter Lee (RU)	-	Président
(ii)	VPH Larry Stephens (EU)	-	Membre
(iii)	VP Gerhard Backeberg (Afrique du Sud)	-	Membre
(iv)	VP Chaiwat Prechawit (Thaïlande)	-	Membre
(v)	SG Avinash C. Tyagi	-	Membre-Secrétaire

**Principaux changements**

Après la réflexion, il a été décidé de ne pas effectuer des changements à l'article 7.2 des Statuts. En ce qui concerne les Règlements Intérieurs, les changements ont été proposés seulement dans les Règlements Intérieurs 2.1, 2.3, 2.5, 2.6 et 2.7. Les principaux changements figurent à l'**Annexe**.



## REGLEMENTS INTERIEURS (EXTRAITS PERTINENTS)

### REGLEMENT INTERIEUR (1) - PREAMBULE

- 1.1 Formulation des Règlements Intérieurs :** Ce Règlement Intérieur a été formulé par le Conseil Exécutif International pour la mise en application des dispositions contenues dans les Statuts de la Commission Internationale des Irrigations et du Drainage. Les termes et expressions définis dans les susdits Statuts auront la même signification dans ce Règlement Intérieur.
- 1.2 Amendement aux Règlements Intérieurs :** Le Conseil a le droit d'ajouter, d'abroger, de modifier ou de changer de temps en temps, l'un ou tous les Règlements Intérieurs qu'il juge opportun ou approprié pour mener à bien les affaires de la Commission, ou pour mettre les pouvoirs du Conseil en exécution en conformité avec les Statuts. Le Règlement Intérieur ne sera pas en désaccord avec les Statuts de la Commission.

### REGLEMENT INTERIEUR (2) - ELECTION DES MEMBRES DE BUREAU

#### 2.1 Comité des Membres de Bureau:

2.1.1 Tous les Membres de Bureau, Présidents Honoraires, Vice-Présidents Honoraires et Secrétaires Généraux Honoraires, présents à une réunion du Conseil constituent un Comité des Membres de Bureau (CMB) présidé par le Président.

2.1.2 Le CMB se réunit officieusement avant la réunion du Conseil Exécutif International, et après avoir examiné toutes les candidatures présentées en conformité avec le Règlement Intérieur (2), font des recommandations au Conseil pour pourvoir aux postes vacants en vertu des considérations énumérées au Règlement Intérieur (2.7). Compte tenu des recommandations du Comité, le Conseil procédera au vote pour remplir les vacances.

- 2.2 Notification des Vacances :** Sept (7) mois avant la date fixée pour une réunion du Conseil, le Secrétaire Général avisera, lors de la réunion, tous les Comités Nationaux des vacances existantes des postes de Président et de Vice-Présidents. Cet avis peut être accompagné d'une déclaration indiquant, inter-alia, les noms des pays qui ont détenu ces charges dans le passé.

#### 2.3 Nomination par le Comité National :

2.3.1 Tout Comité National peut, s'il le désire, envoyer sa nomination écrite d'un candidat du même pays pour le poste de Président et Vice-Président (d'une manière prescrite par le Conseil - **Annexe**) en tenant compte du fait que le candidat pour le poste du Président ou du Vice-Président connaît bien le fonctionnement du Conseil exécutif étant un membre actif de l'un des organes de travail et ayant assisté aux réunions des organes de travail / réunions des CEI pour au moins 3 ans. L'ensemble de la candidature de telle manière qu'elle parvient au Bureau Central au moins quatre (4) mois avant la date de la réunion du Conseil, accompagnée d'un exposé de justification donnant des informations précises sur l'expérience et la compétence du candidat ainsi que les motifs de la recommandation pour le poste pertinent doit être reçu au Bureau Central, au moins quatre (4) mois avant la date de la réunion du Conseil, et de curriculum vitae ou des renseignements détaillés et des compétences de la personne nommée, qui doit être le citoyen du même pays, ainsi que les raisons pour cette recommandation pour le poste pertinent.

2.3.2 Les nominations parvenues au Bureau Central, seront étudiées par le Président en tant que Président du bureau de vote et que les candidats éligibles seront informés trois mois avant la réunion du Conseil, sauf nominations reçues en vertu du Règlement Intérieur 2.5. La liste des candidats éligibles voir Règlements Intérieurs (2.3) et (2.4) sera mentionnée dans l'Ordre du Jour de la réunion du Conseil. En cas d'un ajournement de la réunion, seulement les nominations reçues quatre (4) mois avant la date originale de la réunion du Conseil, seront considérées même si elles ne figurent pas dans l'ordre du jour. Conformément au Règlement Intérieur 13.1, le Comité national présentateur de la candidature doit assurer que tous les arriérés de cotisation sont versés avant la dernière date de réception de candidature au Bureau Central CIID.

- 2.4 Déclaration de la personne nommée :** Avec la nomination dans la forme prescrite, le Comité National fournira aussi comme suit une déclaration par écrit de la personne nommée:

"Mon Gouvernement/organisation approuve ma nomination pour le poste de Président/Vice-Président de la CIID après avoir pris note des tâches qu'imposent les responsabilités de ma candidature. Si élu à ce poste, je devrai obéissance aux Statuts de la Commission Internationale des Irrigations et du Drainage et, de mon mieux, je garderai, protégerai, défendrai et soutiendrai ces Statuts".

- 2.5 Nomination par le Président :** Le Président peut, après consultation avec le Secrétaire Général, inviter tout Comité National à soumettre une nomination pour la vacance du poste de Président ou Vice-Président. Une telle nomination par écrit accompagnée du curriculum vitae et d'autres renseignements complets ~~comme ci-dessous mentionnés, déjà prescrits au Règlement Intérieur 2.3.1~~ doit être parvenue au Bureau Central au moins un mois avant la date d'entrée en vigueur de la réunion du Conseil où elle sera positivement délibérée. En cas d'un ajournement de la réunion, elle doit parvenir au moins un mois avant la date exacte de la réunion du Conseil.
- 2.6 Promotion / visite de candidature par les comités nationaux :** ~~Les Comités nationaux appartenant aux candidats éligibles, s'ils le désirent, peuvent promouvoir / faire campagne pour la candidature du candidat à l'élection du Membre de bureau. Nominations par écrit : Seules les nominations par écrit des candidats parvenues en conformité avec les Règlements Intérieurs (2.3) et (2.5), seront admissibles pour élection, et toutes de telles nominations et les curriculum vitae de telles personnes nommées et leurs déclarations (Règlement Intérieur 2.4) seront aussi disponibles au Comité des Membres de Bureau sur des formulaires standardisés pour révision et recommandations. Les Comités Nationaux intéressés peuvent envoyer les curriculum vitae à tous les autres Comités Nationaux avant la réunion du Conseil.~~
- 2.7 Recommandations des Membres de Bureau :** Toutes les candidatures éligibles et le curriculum vitae pertinent de ces candidats seront également mis à la disposition du Comité des Membres de Bureau selon les formulaires normalisés pour examen et recommandation. Les suivants seront, inter alia, les directives suivies par le Comité des Membres de Bureau pour faire ses dites recommandations au Conseil dans l'élection du Président et des Vice-Présidents :
- (a) Sous réserve des exigences administratives et constitutionnelles, il est souhaitable que les dix postes (de Président et de neuf Vice-Présidents) soient répartis le plus équitablement et pratiquement que possible entre les différentes régions géographiques et partagés entre autant de pays participants que possible. Ainsi, aucun pays ne pourrait détenir plus d'une charge (Président ou Vice-Président) à un moment donné, et aucune région géographique ne pourrait détenir plus de charge que lui est dû proportionnellement sur le nombre total de charges, y compris celle de Président.
  - (b) La durée pour laquelle le pays de la personne nommée était membre de la Commission et le niveau d'intérêt manifesté par son Comité National et/ou la personne nommée aux activités de la Commission. L'activité des personnes nommées aux niveaux national et international outre celles du Comité National doit être mise en évidence.
  - (c) Les besoins généraux ou spécifiques de la CIID des personnes compétentes pour l'évolution de ses activités, et les compétences de la personne nommée pour répondre à de tels besoins. L'ensemble des intérêts de la Commission (le service qu'il peut rendre à la communauté internationale dans son domaine d'activité) toujours reçoit la priorité.
  - (d) Le temps et l'effort consacrés dans le passé par la personne nommée aux affaires et à l'ensemble des fonctions de la Commission. La disponibilité de la personne nommée, le temps et l'effort probable qu'elle pourra consacrer à l'avenir, et les attributions particulières qui lui seront éventuellement confiées.
  - (e) Le statut national et international et le niveau de responsabilité de la personne nommée.
- 2.8 Ancienneté des Vice-Présidents :** L'ancienneté des trois Vice-Présidents élus chaque année sera déterminée par le nombre de voix obtenues par chacun d'entre eux; s'il n'y a pas de vote ou si les voix obtenues sont égales, l'ancienneté sera déterminée par le tirage au sort.
- 2.9 Nomination du Secrétaire Général :** Le Président, en tant que Président du Comité de Direction, fera une proposition pour le poste de Secrétaire Général à la réunion du Comité des Membres de Bureau et au Conseil.



**COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE  
NOMINATION DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS**

**(Formulaire et Déclaration)**  
**(A remplir par le candidat et le Comité National)**

(Selon le Règlement Intérieur 2.3.1)

**1. Pays**

**2. Nom du candidat**

- a) Date de naissance et âge
- b) Formation
- c) Adresse
- d) E-mail

**3. Poste actuel professionnel**

- a) Désignation
- b) Nom de l'institution
- c) Adresse du Bureau
- d) Domaine d'Intérêt du candidat aux activités CIID

**4. Contributions aux activités CIID**

- |                                    |                                   |       |
|------------------------------------|-----------------------------------|-------|
| a) Adhésion aux Groupes de travail | Nom du GT<br>(i)<br>(ii)          | Durée |
| b) Contribution aux publications   | Nom de publication<br>(i)<br>(ii) | Rôle  |
| c) Participation aux réunions CIID | Réunion<br>(i)<br>(ii)<br>(iii)   | Année |

**5. Prix**

- |                               |             |       |
|-------------------------------|-------------|-------|
| a) Prix CIID                  | Nom du Prix | Année |
| b) Prix national              | Nom du Prix | Année |
| c) D'autre Prix international |             |       |

**6. Résumé de la carrière**

- a) Postes retenus
- b) Association(s) professionnelle(s)
- c) Publications

(Prière d'utiliser annexe séparée, si nécessaire)

**7. Déclaration**

(Si nécessaire, prière d'utiliser l'Annexe séparée)

Signature du candidat



## PROGRAMME POUR RECONNAITRE LES "OUVRAGES D'IRRIGATION PATRIMONIAUX (HIS)"

### 1. Contexte

A la 63<sup>ème</sup> réunion du Conseil Exécutif International (CEI) tenue à Adélaïde, en Australie, le 28 juin 2012, le Président Gao Zhanyi a proposé d'initier un processus pour reconnaître les ouvrages d'irrigation historiques conformément au site inscrit sur la liste du patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO.

### 2. Portée et Objectif

Il est proposé que les ouvrages historiques d'irrigation et/ou de drainage remplissant le critère mentionné dans ce document doivent être reconnus comme "Ouvrage d'irrigation patrimonial" (HIS). Suivent les principaux objectifs de la reconnaissance en tant que «Ouvrage d'irrigation patrimonial»:

- (a) Retrouver l'histoire de et comprendre l'évolution de l'irrigation dans les civilisations du monde;
- (b) Sélectionner et recueillir des informations sur les ouvrages d'irrigation historiques du monde, comprendre leurs réalisations importantes et rassembler les informations sur les caractéristiques uniques qui ont soutenu le projet pendant une si longue période;
- (c) Apprendre la philosophie et la sagesse de l'irrigation durable de ces structures; et
- (d) Protéger/conservé ces ouvrages d'irrigation historiques.

#### 2.1 Portée

Le type d'ouvrage ou d'installations à prendre en considération pour la reconnaissance doit répondre au critère suivant:

- (a) L'ouvrage doit être âgé de plus de 100 ans;
- (b) L'ouvrage doit se diviser en catégories suivantes:
  - (i) Barrages (utilisés principalement pour but d'irrigation),
  - (ii) Ouvrages de stockage d'eau tels que les réservoirs,
  - (iii) Barrages et d'autres ouvrages de dérivation d'eau,
  - (iv) Systèmes du canal,
  - (v) Vieilles roués hydraulique,
  - (vi) Chadouf, etc.

#### 2.2 Comment est-ce que les ouvrages peuvent être reconnus?

Un ouvrage d'irrigation et de drainage historique remplissant le critère prévu à la section III c, compte tenu de la recommandation faite par le jury constitué chaque année suivant les lignes directrices, telles que présentées dans la section III b, est reconnu comme ouvrage d'irrigation patrimonial (HIS) en l'incluant dans « **la liste mondiale CIID des ouvrages d'irrigation patrimoniaux** » et présentant une plaque «**d'Ouvrage d'irrigation patrimonial**» citant les principales caractéristiques de la HIS. La plaque sera décernée aux comités nationaux pour sa diffusion aux autorités chargées de la gestion et de l'entretien de l'ouvrage pour l'afficher bien en évidence sur le corps d'ouvrage. La liste mondiale CIID des HIS serait diffusée par la voie des médias de la CIID.

#### 2.3 Quels seront les avantages d'être reconnus comme les ouvrages d'irrigation patrimoniaux?

Le processus de documentation, de reconnaissance et de gestion appropriée des ouvrages d'irrigation patrimoniaux sera utiles à la fraternité d'irrigation et de drainage ainsi qu'à la société en général. Il aidera:

- (a) à comprendre les facteurs qui font les ouvrages patrimoniaux durables et à apprendre les leçons de là;
- (b) à fournir la possibilité de sensibiliser les professionnels, les étudiants et le public; et
- (c) à attirer l'attention des gouvernements concernés à fournir des ressources suffisantes pour maintenir les HIS.

## 2.4 Qu'est-ce que signifie l'inclusion dans la liste CIID des Ouvrages d'irrigation patrimoniaux?

Pour des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'inclusion signifie de maintenir le statu quo pour toujours. Mais, il serait incorrect de définir le même pour l'ouvrage d'irrigation, car le peuple a le droit de remplacer ancien ouvrage avec les plus efficaces pour une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau. La CIID peut fournir à petite échelle des conseils techniques à l'autorité chargée du projet par l'intermédiaire d'une équipe d'experts de la CIID pour augmenter sa durabilité, la conservation et la gestion sûre aussi longtemps que possible. La CIID, par divers types de documents publiés (beau livre, pages Web, etc.), devrait apporter ces HIS dans le domaine public et mentionner le rôle joué par ces ouvrages dans la réalisation de la sécurité alimentaire.

## 3. Procédure

### 3.1 Candidature

Tout Comité National / Comité de la CIID peut nommer ou envoyer une proposition pour reconnaître les ouvrages d'irrigation historiques qui répondent aux critères prescrits ci-dessous, dans le format prescrit à l'Annexe. Le Comité national doit obtenir une «lettre de soutien» de la part de l'autorité(s) compétente(s).

### 3.2 Jury

Le Président constitue un Panel de juges chaque année suivant principalement la composition ci-dessous afin de reconnaître les ouvrages d'irrigation patrimoniaux:

Président du CPSO	- Président
Président/ancien Président du GT-HIST	- Membre
Candidats des 3 Comités nationaux CIID	- Membres
Secrétaire Général CIID	- Membre-Secrétaire

### 3.3 Critère

L'ouvrage reconnu comme un ouvrage d'irrigation patrimonial doit remplir un ou plusieurs critères suivants.

- (a) L'ouvrage devait représenter un événement marquant dans le développement de l'agriculture irriguée et devait porter un témoignage exceptionnel en ce qui concerne le développement de l'agriculture et l'augmentation de la production alimentaire ainsi que l'amélioration de la situation économique des agriculteurs;
- (b) L'ouvrage était d'avance en ce qui concerne la formulation de projet, la conception technique, les techniques de construction, les dimensions d'ouvrage, la quantité d'eau dérivée, et la taille de la parcelle; [l'un ou plusieurs de ces critères]
- (c) L'ouvrage devait contribuer de manière exceptionnelle à l'amélioration de la production alimentaire, des moyens d'existence, de la prospérité rurale, et à la réduction de la pauvreté dans une région;
- (d) Lors de sa construction, l'idée de cet ouvrage était innovateur;
- (e) L'ouvrage devait contribuer à l'évolution des théories et des pratiques d'ingénierie efficace et contemporaine;
- (f) L'ouvrage doit attirer l'attention à ces aspects environnementaux de conception et de construction;
- (g) L'ouvrage était un exemple merveilleux de l'ingénierie ou de l'excellence lors de sa construction;
- (h) L'ouvrage doit être unique de manière positive et constructive;
- (i) L'ouvrage doit porter l'empreinte d'une tradition culturelle ou d'une ancienne civilisation;
- (j) L'ouvrage doit présenter un exemple exceptionnel de l'exploitation et de la gestion sur une longue période de temps;

### **3.4 Financement**

La CIID recherche à créer un fonds pour répondre aux besoins de ressources pour:

- (a) le traitement des demandes,
- (b) la fourniture d'un soutien technique au HIS pour maintenir la structure en bon état,
- (c) l'élaboration des documents pour la diffusion des informations sur HIS, et
- (d) la réalisation des publications sur la base des leçons apprises.

**Contacteur:** Pour plus d'informations sur la reconnaissance de HIS, prière de contacter le Bureau Central:

Secretary General, ICID  
48 Nyaya Marg, Chanakyapuri, New Delhi 110021  
Tel: +91-11-26116837, 2611 5679, 2467 9532, Fax: +91-11-26115962  
E-mail: [icid@icid.org](mailto:icid@icid.org), Website: [www.icid.org](http://www.icid.org)





**FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR INCLURE DANS**

**LA LISTE MONDIALE CIID DE L'OUVRAGE D'IRRIGATION PATRIMONIAL**

*(Les informations fournies ici peuvent être utilisées par la CIID pour contribuer, commercialiser et donner publicité aux ouvrages d'irrigation patrimoniaux inclus dans la liste mondiale CIID de HIS par l'intermédiaire de mécanisme de diffusion, en reconnaissant le Comité national et l'organisation propriétaire.)*

**1. Détails concernant l'ouvrage d'irrigation nommé**

*(Formulaire séparé doit être présenté pour chaque structure nommée)*

- (a) Nom:
- (b) Année de mise en service:
- (c) Superficie irriguée / drainée:
- (d) Coordonnées géographiques:
- (e) Bassin fluvial / sub-bassin fluvial où l'ouvrage est situé:
- (f) Nom du Comité national/comité présentateur du candidat:

**2. Détails de la gestion des HIS**

- (i) Propriété
  - a. Nom de l'organisation:
  - b. Adresse:
- (ii) Nom et coordonnées des fonctionnaires de l'ouvrage nommé
- (iii) Source actuelle des fonds pour l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage nommé

**3. Description concernant les principales caractéristiques de l'ouvrage nommé**

*(Veuillez fournir les détails en 500 mots sur une feuille séparée ainsi que des cartes / esquisse / plans, si disponible, montrant des diverses composantes, frontière, compétence de la zone du projet (à ajouter).*

**4. Justification de candidature:**

- (a) les critères remplis et la manière dont ils ont remplis par l'ouvrage  
*(Veuillez rédiger un compte-rendu contenant pas plus de 1000 mots sur l'un ou plusieurs critères remplis par l'ouvrage)*
- (b) Déclaration sur l'utilité d'ingénierie de l'ouvrage désignée jusqu'à maintenant par rapport à son utilité conçue.

**5. Etat actuel de la conservation**

*(Veuillez énumérer et décrire les facteurs qui affectent ou ont affecté dans le passé l'utilité de l'ouvrage nommé, par exemple, l'empiètement, la pertinence dans les conditions actuelles, la pollution, les catastrophes naturelles telles que les inondations, les tremblements de terre, la pression des visiteurs / de tourisme, etc.) (en 500 mots au maximum).*

## **6. Documents joints**

- a. Lettre(s) de soutien des autorités locales/nationales compétentes (Essentiel)
- b. Document fournissant la description du projet,
- c. Document/Rapport énumérant les avantages accumulés grâce à l'ouvrage depuis sa création
- d. Vieilles ainsi que dernières photographies du projet
- e. Matériel audiovisuel et
- f. Inventaire des biens du projet,
- g. Bibliographie etc.

*(Au cas où les documents sont très volumineux, veuillez nous adresser des versions électroniques)  
(Numérisés etc.)*

## **7. Certification du Comité national/Comité**

### **i. Authentication:**

- a. Il est certifié que le renseignement donné ci-dessus est, à ma connaissance, exact et que les institutions/départements compétents ont été contactés ou informés de cette candidature.
- b. Le Comité national prendra des mesures nécessaires pour diffuser l'information convenable sur l'ouvrage d'irrigation patrimonial inscrit dans la liste.

### **ii. Pas d'objection:**

Nous n'avons aucune objection à la CIID d'utiliser l'information fournie dans le formulaire de candidature pour la commercialisation et pour faire publicité de l'ouvrage d'irrigation historique nommé.

a. Signatures \_\_\_\_\_

Président / Secrétaire du Comité national/Comité présentateur du candidat

- b. Nom
- c. Adresse
- d. Sceau



## PROGRAMME WATSAVE

### I. Contexte

A la suite du 15<sup>e</sup> Congrès CIID aux Pays-Bas en 1993, une Equipe de travail WatSave a été créée qui a proposé d'instituer en 1997 le Prix WatSave ayant pour but de promouvoir et de reconnaître la réussite de la conservation de l'eau parmi les pays membres. La proposition a été approuvée en principe par le CPAT ainsi que le CEI, et donc la CIID a institué le Prix WatSave en 1997. L'Equipe de travail a préparé les conditions et les critères pour les Prix et les a présentés pour l'approbation du Comité de Direction. Ceux-ci ont ensuite été révisés en 2007 et 2010 par le CEI. Le Programme WatSave est présentée ici pour consolider toutes les décisions prises par le CEI sur la base des recommandations faites par le GT-WATS, les membres du jury, et le CPAT de temps en temps. Il comprend également quelques-unes des recommandations formulées, mais pas toujours appliquées ou approuvées par les CEI de cette année-là, qui exigent une attention particulière.

### II. Portée et Objectif

Le(s) Prix est/sont décerné(s) à un individu ou une équipe pour une innovation qui contribue à la conservation/l'économie d'eau pour augmenter l'utilisation avantageuse et/ou bénéfique de l'eau afin de développer et d'améliorer l'utilisation durable de la ressource critique. Les Prix WatSave visent à :

- (a) Promouvoir et encourager les meilleures applications ou projets technologiques qui ont connu des succès dans l'économie de l'eau et/ou récupérer l'eau perdue/l'eau de basse qualité.
- (b) Promouvoir d'autres interventions non-technologiques et/ou les techniques innovatrices de la gestion d'eau et de la terre pour augmenter la disponibilité d'eau pour des usages différents.
- (c) Promouvoir la recherche menant à l'économie considérable dans les applications ou les utilisations d'eau.
- (d) Promouvoir le développement de nouvelles politiques/approches de l'économie d'eau menant à l'utilisation rentable et avantageuse de l'eau.

#### (a) Portée

Le Prix WatSave met l'accent principalement sur la réalisation. C'est « un Prix qui reconnaît la contribution d'un individu ou d'une l'équipe dans une réalisation » dans cet ordre. Suivent le but et l'esprit du Prix WatSave CIID:

- (i) Les Prix sont destinés aux activités particulières ou à l'ensemble des activités et ne pas à souligner les réalisations professionnelles globales d'un individu ou n'importe quel groupe particulier.
- (ii) Les Prix ne sont pas destinés à reconnaître les études de recherche, mais plutôt à reconnaître les travaux accomplis pour réaliser les économies d'eau.
- (iii) L'économie d'eau peut être réalisée à une échelle pilote ou sur une grande superficie, mais la méthode doit être introduite aux fermiers ou aux gestionnaires sur le champ et est appliquée par eux, plutôt que rester purement hypothétique.

Les Prix WatSave sont décernés pour quatre catégories suivantes :

#### 1. Prix Watsave de Technologie

Ce Prix est destiné à promouvoir et encourager les meilleurs applications ou projets technologiques menant à économiser l'eau et/ou à récupérer les eaux usées/eaux de basse qualité.

#### 2. Prix Watsave de Gestion Innovatrice de l'Eau

Ce Prix est destiné à promouvoir les innovations non technologiques et/ou les techniques innovatrices de la gestion de l'eau et de la terre pour augmenter la disponibilité de l'eau pour usages différents; à promouvoir la recherche conduisant à l'économie considérable dans les applications ou les utilisations de l'eau; à promouvoir le développement de nouvelles politiques/approches de l'économie d'eau menant à l'utilisation durable et à coût rentable de l'eau.

### **3. Prix Watsave des Jeunes Professionnels**

Ce Prix est destiné à promouvoir les travaux de l'économie/de la conservation de l'eau entrepris par les jeunes professionnels de moins de 40 ans.

### **4. Prix Watsave des Fermiers**

Ce Prix est décerné aux fermiers pour l'histoire de réussite de conservation d'eau pour promouvoir les méthodes fructueuses de conservation de l'eau.

#### **(b) Le Prix**

Chacun des Prix comporte des honoraires de 2000 \$ américains et une Citation. Au cas où le Prix est décerné à une équipe, le montant est remis au Chef nommé de l'équipe qui sera partagé par tous les collaborateurs à parts égales. La Plaque de Citation doit porter le nom de la CIID en tant que promoteur.

#### **(c) Dissémination des travaux adjugés**

Compte tenu des travaux adjugés, la CIID recueille et diffuse des informations sur les pratiques d'économie / de conservation d'eau adoptées par les pays membres du monde par l'intermédiaire des publications, du site web et l'organisation des ateliers régionaux. Les promoteurs d'innovation en termes de technologique ou de techniques de gestion doivent s'engager à apporter tout soutien intellectuel au Bureau Central dans la dissémination de la réalisation.

### **III. Procédure**

#### **(a) Candidature**

Les candidatures doivent respecter ces règles:

- (i) Les candidatures pour les Prix peuvent être soumises par tous les professionnels/les équipes des pays membres /les pays membres associés CIID aussi bien que les pays non-membres, mais la candidature doit être faite et validée par un Comité national/Comité membre/Membre institutionnel direct de la CIID.
- (ii) Un formulaire de candidature dûment rempli (voir **Annexe**)
- (iii) Un texte descriptif de 1500 mots tapés à la machine, en anglais ou français, donnant brièvement la description des travaux accomplis par le candidat en matière de conservation/d'économie de l'eau.
- (iv) Un bref curriculum vitae (CV) de candidat(s)
- (v) Des photographie(s) récente(s) de(s) candidat(s)
- (vi) Les candidatures doivent être adressées au Secrétaire Général CIID par voie électronique afin d'arriver au Bureau Central, New Delhi, avant la dernière date annoncée par le Secrétaire Général.

L'idée de passer les candidatures par les Comités Nationaux a pour but de recevoir une seule candidature par catégorie, par pays, après une analyse initiale des candidatures pour un ordre séquentiel fondé sur le mérite, et de recommander une seule candidature. Les pays membre de la CIID peuvent soutenir une candidature d'un pays non-membre, mais chaque pays doit présenter un seul candidat par catégorie.

Le Comité national peut soumettre un nouveau concept développé par des anciens lauréats du Prix WatSave à condition que la nomination soit une nouvelle et différente innovation car le Prix vise à identifier les technologies d'économie et de la gestion d'eau utilisées avec succès au sein de la CIID et les à disséminer à travers le monde. L'innovation nommée pour le Prix WatSave rejetée une fois par la CIID, ne doit pas être soumise de nouveau, même dans une différente catégorie

Il convient de noter que les déclarations de candidature, comme indiqué ci-dessus, si reçues après la date limite, ne seront pas prises en compte et transmises au Panel de juges. Tous les documents relatifs à la candidature reçus avant la date limite sera reconnue par le Bureau Central dans le délai d'une semaine par e-mail/fax. En cas de non-réception de l'accusé, le Comité national/Comité concerné doit immédiatement contacter le Bureau Central.

**(b) Jury**

Les candidatures devraient être examinées par un Panel de 5 juges – un de chacune des quatre régions de la CIID (les Amériques, l'Afrique, l'Asie-Océanie et l'Europe) et cinquième de n'importe quelle région, mais il n'y aura pas deux juges du même pays. Le Président du Panel soumettra son rapport au Président CIID tout en donnant des raisons pour retenir l'innovation particulière pour le Prix avec des propositions pour améliorer le programme et sa mise en œuvre ou la façon de le disséminer. Un juge n'évaluera pas de candidature de son propre pays. Le Panel sera nommé par le Président CIID en consultation avec le Président du Groupe de travail sur la Conservation de l'eau pour l'Agriculture (GT-WATS).

La décision prise par le Président CIID en suivant le processus ci-dessus sera définitive et exécutoire. Pas de discussion ou correspondance concernant le Prix sera entretenue.

**(a) Date limite**

La date limite suivante sera respectée autant que possible pour la réception des demandes et les annonces concernant le Prix WatSave :

- Dernière date de la réception des candidatures - 120 jours avant la date du CEI
- Examen par le Panel des Juges - dans le délai de 60 jours depuis la dernière date
- Déclaration/Annonce du Prix - 45 jours avant la date du CEI.

**(b) Critère d'évaluation**

**(1) Prix Watsave de Gestion Innovatrice de l'Eau**

- (i) Est-ce que l'innovation promet d'apporter une contribution exceptionnelle à la conservation de l'eau et d'augmenter l'utilisation salubre de l'eau et/ou de faire disponible de l'eau pour d'autres usages?
- (ii) Est-ce que les quantités d'eau économisées ont été quantifiées et documentées dans la candidature?
- (iii) Y a-t-il une attente raisonnable que l'innovation peut être pratiquée de façon durable?
- (iv) Est-ce que la contribution et la responsabilité de chaque individu impliqué étaient présentées dans la soumission?

**(2) Prix des Jeunes Professionnels**

- (i) Est-ce que l'innovation promet d'apporter une contribution exceptionnelle à la conservation de l'eau et d'augmenter l'utilisation salubre de l'eau et/ou de faire disponible de l'eau pour d'autres usages?
- (ii) Est-ce que le projet pilote de l'innovation est testé sur le terrain et les économies d'eau potentielles évaluées et documentées dans la soumission?
- (iii) Y a-t-il une attente raisonnable que l'innovation peut être pratiquée de façon durable?
- (iv) Est-ce que la contribution et la responsabilité de chaque individu impliqué étaient présentées dans la soumission?

**(3) Prix des Fermiers**

- (i) Est-ce que l'innovation est facile à adopter par d'autres agriculteurs de la région?
- (ii) Est-ce que l'innovation promet d'apporter une contribution exceptionnelle à la conservation de l'eau et d'augmenter l'utilisation salubre de l'eau et/ou de faire disponible de l'eau pour d'autres usages?
- (iii) Y a-t-il une attente raisonnable que l'innovation peut être pratiquée de façon durable?

Le jury est habilité à passer une candidature d'une catégorie dans laquelle elle est soumise à une autre catégorie si un tel changement est approprié et salutaire et essentiellement justifié.

**(c) Authentication par le Comité National**

Pour que le jury puisse juger les prix, qui dépendent fortement de l'application effective de la technologie dans le domaine, le Comité national/Comité présentateur de candidature doit jouer un rôle crucial étant donné que les membres du jury ne disposeront pas d'informations de première main concernant la situation d'un pays particulier, et donc ne seront pas en mesure de juger le réalisme de soumissions individuelles.

Les Comités nationaux devraient établir à base élargie un « Comité national de sélection du Prix WatSave » pour examiner les nominations au niveau national compte tenu des critères soumis pour chaque catégorie de Prix pour laquelle les nominations sont soumises au Bureau Central, et confirmera son admissibilité. Le Comité de sélection devrait authentifier l'innovation et sa mise en œuvre et assurer que c'est un travail original effectué par les auteurs.

**(d) Financement**

Le Comité national hôte de la réunion du CEI de chaque année sera le donateur des Prix présentés cette année-là.

Le Bureau Central prendra les dispositions nécessaires dans le budget annuel de la CIID pour diffuser les travaux adjugés.

**(e) Contacter**

Pour complément d'informations concernant le Prix WatSave, prière de contacter le Bureau Central CIID,

The Secretary General  
International Commission on Irrigation & Drainage (ICID)  
48 Nyaya Marg, Chanakyapuri  
New Delhi 110021  
Tel: +91-11-26116837, 2611 5679, 2467 9532, Fax: +91-11-26115962  
E-mail: [icid@icid.org](mailto:icid@icid.org), Website: [www.icid.org](http://www.icid.org)



**PRIX WATSAVE**

**Formulaire de candidature<sup>1</sup>**

**1. Information sur l'innovation**

Innovations / Titre (en 10 mots au maximum)				
Introduite tout d'abord: (Année)				
Suierficie couverte:	Ha	Eau consommée:	MCM/ BCM <sup>2</sup>	
Catégorie du Prix: (Cocher une case)	Technologie	<input type="checkbox"/>	Gestion	<input type="checkbox"/>
	Jeune Professionnel <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>	Fermier	<input type="checkbox"/>

**2. Coordonnées du candidat<sup>4</sup>**

Candidat (1):			
Position:			
Organisation:			
Adresse postale:			
Téléphone:		Fax:	
Courrier électronique:		Date de naissance:	
Citoyen de:		Portable:	

Candidat (2):			
Position:			
Organisation:			
Adresse postale:			
Téléphone:		Fax:	
Courrier électronique:		Date de naissance:	
Citoyen de:		Portable:	

**3. Déclaration du candidat en 1500 mots** (sous format ci-dessus)

- Décrire l'innovation (essentiel)
- Décrire comment l'innovation conserve l'eau (essentiel)
- Décrire comment cette innovation a été introduite et répandue (pour le Prix des jeunes professionnels, décrire comment cette innovation sera introduite et répandue). (essentiel)
- Décrire les possibilités de l'expansion de l'innovation (essentiel)
- Décrire les rôles joués par les candidats individuels (optionnel)

Note : La Déclaration du Candidat forme la pièce principale de la candidature et doit être remplie très soigneusement et est essentielle pour le jugement et la dissémination. La candidature sera rejetée si cette déclaration n'est pas évidente/explicite.)

<sup>1</sup> Une candidature par Comité National pour chaque catégorie du Prix

<sup>2</sup> MCM = millions de mètres cubes; BCM = milliards de mètres cubes

<sup>3</sup> Pour le Prix des jeunes professionnels, l'innovation ne doit pas être diffusée à grande échelle, mais doit être essayée sur le terrain.

<sup>4</sup> Prière d'ajouter les noms et les adresses supplémentaires comme demandés.

#### 4. Documents joints

- (a) Formulaire de candidature
- (b) Déclaration du candidat en anglais/en français (no. d'ordre 3)
- (c) Curriculum Vitae de candidat(s)
- (d) Photographie numérique récente de candidat(s) (*en haute résolution*)
- (e) Documenter/rapports /rapports techniques/ Articles décrivant l'innovation sur les plans techniques  
(*Au moins-3 documents techniques soutenant la Déclaration du Candidat sous format électronique*)

#### 5. Authentication<sup>5</sup>

Il est ici certifié que la recherche/application citée dans le travail proposé est une œuvre originale réalisée par les auteurs pour le meilleur des connaissances et des croyances du Comité national/du Comité/du Membre direct, et donc le travail proposé peut être considéré pour le Prix dans la catégorie des Prix WatSave pour laquelle il est soumis.

(a) Nom du Comité National: .....

(b) Nom de l'individu: .....

(c) Position: .....

(d) Adresse .....

Télé. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

(e) Signature (sceau officiel): .....

Date: .....

Lieu: .....

Les Comités nationaux/Comité doivent envoyer **par voie électronique** le(s) formulaire(s) de candidature dûment remplis à tous les égards au:

The Secretary General, International Commission on Irrigation and Drainage (ICID), 48, Nyaya Marg, Chanakyapuri, New Delhi, India; E-mail: [icid@icid.org](mailto:icid@icid.org); Tel: +91 11 2611 6837/ 2611 5679, <http://www.icid.org>

<sup>5</sup> Le Comité national doit vérifier l'originalité de la proposition/soumission et doit s'assurer du fait qu'elle n'a pas été soumise avant / ailleurs

## PROGRAMME DU PRIX POUR LE COMITE NATIONAL BIEN PERFORMANT (BPNCA)

### I. Contexte

Le 52<sup>e</sup> Conseil Exécutif International (CEI) de la CIID, tenu le 21 septembre 2001 à Séoul, en Corée, a approuvé l'établissement d'un "Prix CIID pour le Comité National bien performant" à présenter tous les trois ans à chaque Congrès de la CIID à partir du 18<sup>e</sup> Congrès de la CIID de Montréal tenu en juillet 2002.

### II. Portée et Objectif

L'établissement de ce Prix vise à reconnaître la contribution du Comité National aux objectifs de la CIID. Dans les limites de leurs capacités et les contraintes qui sont considérables, les contributions faites par les Comités nationaux sont importantes et précieuses.

#### (a) Portée

Les Comités nationaux qui effectuent des travaux extrêmement bien exigent d'être encouragés pour qu'ils continuent à fonctionner au niveau optimal de performance, tandis que les autres qui ne sont pas en mesure d'effectuer des travaux aussi bien pour une raison ou une autre, ont besoin d'être motivés pour essayer et atteindre l'excellence dans leurs performances, pour s'engager aux côtés avec les comités nationaux qui performant bien. Contraintes, si identifiées à temps, permettront les comités nationaux à surmonter leur inhibition pour atteindre le niveau désirable de contribution aux activités identifiées de la CIID, en plus des activités nationales mentionnées dans la mission CIID. Une concurrence saine et une reconnaissance opportune d'excellence sont forcées de leur fournir une incitation et une opportunité de l'introspection pour définir les contraintes et l'enlèvement éventuel de faiblesse ciblée.

#### (b) Prix

Le Prix comporte un Trophée et une Plaque de Citation.

#### (c) Dissémination des travaux adjugés

Le jury peut identifier les travaux/publications citées dans le formulaire de candidature crédités au/réalisés par le Comité national/Comité gagnant qui peuvent être diffusés auprès de la fraternité CIID dans le cadre de la Diffusion des connaissances - l'un des moyens d'atteindre la mission de la CIID – par l'intermédiaire du site Web CIID et des périodiques apportées de temps en temps.

### III. Procédure

#### (a) Candidature

Les candidatures doivent respecter ces règles:

- (i) Les membres des Comités Nationaux / Comité de la CIID sont invités à soumettre leurs candidature pour les Prix. Tout Comité national qui a reçu le Prix dans le passé pour ses performances, sera éligible à présenter une nouvelle demande après 10 ans, après la date de réception du dernier Prix.
- (ii) Un formulaire de candidature dûment rempli (voir Annexe)
- (iii) Les candidatures doivent être adressées au Secrétaire Général CIID par voie électronique afin d'arriver au Bureau Central, New Delhi, avant la dernière date annoncée par le Secrétaire général.

#### (b) Date limite

La date limite suivante sera respectée autant que possible pour la réception des demandes et les annonces concernant le Prix BPNCA :

- Dernière date de la réception des candidatures - 120 jours avant la date du Congrès
- Examen par le Panel des Juges - dans le délai de 60 jours depuis la dernière date
- Déclaration/Annonce du Prix - 45 jours avant la date du CEI.

**(c) Jury**

Le jury sera composé d'un Panel des juges pour le Prix BPNCA, comprenant les membres exerçant les fonctions suivantes au sein de la CIID:

Président sortant	-	Président
Trois Vice-Présidents principaux	-	Membres
Président CIID	-	Personne-ressource
Secretary General CIID	-	Personne-ressource

Le Panel des Juges communiquera les uns les autres par e-mail, afin d'évaluer les candidatures et soumettra son rapport au Président par la date fixée pour l'évaluation ou à l'avance.

La décision prise par le Président en suivant le processus ci-dessus sera définitive et exécutoire. Pas de discussion ou correspondance concernant le Prix sera entretenue.

**(d) Critère d'évaluation**

Le principal critère d'évaluation de la performance du 'Comité national' nommé est sa performance au cours de la période de 3 ans entre le dernier Congrès et jusqu'à la date de la soumission de la candidature, avant le prochain congrès. Suivent les aspects à envisager dans l'évaluation de l'excellence de la performance du Comité national :

- (1) Comités Nationaux à base élargie
  - (a) Type d'institutions - Gouvernement, Institution de recherche, Association des Usagers d'eau, Université etc.
  - (b) Domaines représentés tels que l'irrigation, le drainage, le génie civil, l'agriculture, la sociologie, l'économique etc.
  - (c) Nombre des membres associés
  - (d) Services fournis aux membres
  - (e) Représentation des jeunes professionnels + femmes aux Comités Nationaux/organes de travail CIID
  - (f) Statuts/Règlement Intérieur formulés, adhésion formelle
- (2) Organisation des événements techniques
  - (a) Cours de formation
  - (b) Collaboration multilatérale et bilatérale avec d'autres pays
  - (c) Organisation des Conférences, des Ateliers, des Séminaires
  - (d) Collaboration régionale
  - (e) Contribution du Comité National aux politiques, stratégies et activités nationales
  - (f) Mobilisation de fonds pour le Comité National
- (3) Publications (périodiques/lettres) réalisées/traduites en langue locale (Prière de les adresser, si elles ne sont pas déjà adressées au Bureau Central)
- (4) Participation aux CEI, Congrès, Conférences Régionales, Ateliers sur le Drainage et d'autres événements internationaux qui sont d'intérêt à la CIID, y compris l'organisation de tous ces événements.
- (5) Contributions aux travaux d'organisation de la CIID en tant que membre du GT, membre de Bureau, membre expert du panel etc. et contribution aux activités techniques des organes de travail CIID par collecte d'informations, et réponses aux questionnaires venant des organes de travail et suivi de ceux adressés par le Bureau Central
- (6) Rapports soumis aux Congrès, Conférences Régionales, Revue CIID
- (7) Cotisation annuelle CIID – versement prompt et à jour

**Annexe 6 [suite]**

- (8) Contribution aux ressources financières de la CIID pour son fonctionnement, sous forme de :
- (a) Subvention/Soutien/Prix
  - (b) Annonce publicitaire sur le site web CIID
  - (c) Promotion de vente des publications CIID

**(e) Financement**

Le Bureau Central prendra les dispositions nécessaires dans le budget annuel de la CIID pour décerner le Prix, telles que la préparation du Trophée et des plaques de citation,

**(f) Contacter**

Pour complément d'informations concernant le BPNCA, prière de contacter le Bureau Central CIID,

The Secretary General  
International Commission on Irrigation & Drainage (ICID)  
48 Nyaya Marg, Chanakyapuri  
New Delhi 110021  
Tel: +91-11-26116837, 2611 5679, 2467 9532, Fax: +91-11-26115962  
E-mail: [icid@icid.org](mailto:icid@icid.org), Website: [www.icid.org](http://www.icid.org)





**PRIX POUR LE COMITE NATIONAL BIEN PERFORMANT (BPNCA)**

Congrès \_\_\_\_\_ Période \_\_\_\_\_

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Aspect principal	Brève description	Remarques		
<b>I. Comité national à base élargie</b>				
		Nombres	M	R
1.1	Types d'institutions tels que membres (M)/représenté (R)	1. Agences du gouvernement		
		2. Enseignement/R&D		
		3. Institutions		
		4. Consultants/Fournisseurs		
		5. D'autres (Veuillez spécifier)		
		Nombres	M	A
1.2	Domaines représentés par les membres (M) or associés (A)	1. Irrigation		
		2. Drainage		
		3. Génie civil		
		4. Agriculture		
		5. Sol et Eau		
		6. Conservation		
		7. Hydrologie		
		8. Sociologie		
		9. Science économique		
		10. Vulgarisation agricole		
		11. Environnement		
		12. Ingénierie fluviale		
		13. Horticulture		
		14. D'autres (Veuillez spécifier)		

**Annexe à l'Annexe 6 [suite]**

			Nombres		Veillez joindre des détails
1.3	Type d'adhésion	1. Membres institutionnels			
		2. Membres individuels			
		3. Membres associés			
		4. Etudiants			
1.4	Services fournis aux membres				Veillez joindre une description
			Nombres		Veillez indiquer en bref
1.5	Représentation des jeunes professionnels/femmes aux Comités nationaux/organes de travail CIID	1. Jeunes professionnels			
		- dans le Comité national			
		- dans les organes de travail CIID			
		2. Femmes			
		- dans le Comité national			
		- dans les organes de travail CIID			
			Oui	Non	Veillez fournir les détails
			(veuillez cocher)		
1.6	Aspects juridiques	1. Inscrit officiellement			
		2. Statuts disponibles			
		3. Statuts en cours d'élaboration			
		4. Règlements Intérieurs disponibles			
		5. Règlements Intérieurs en cours d'élaboration			

**II. Organisation des événements techniques entre \_\_\_\_\_ (année)**

			Nombres		
2.1	Activités nationales	1. Organisation des cours de formation			Veillez joindre une liste
		2. Organisation des Conférences / ateliers/séminaires nationaux			Veillez joindre une liste
			Oui	Non	Veillez indiquer en bref
			(veuillez cocher)		
3. Contribution du Comité national aux politiques, stratégies et activités nationales			Veillez indiquer en bref		
	Oui	Non			
		(veuillez cocher)			
2.2	Activités régionales / internationales	1. Collaboration bilatérale / multilatérale			Veillez joindre une liste
		2. Organisation des séminaires/ateliers/conférences régionaux			Veillez joindre une liste
		3. Organisation des séminaires/ateliers/conférences internationaux			Veillez joindre une liste

**Annexe à l'Annexe 6 [suite]**

2.3	Santé financière Comité national	du	Solide	
			Modérée	
			Faible	

**III. Publications et Communications**

				Nombres	Veillez fournir la liste des publications
3.1	Publications	1. Publications techniques			
		2. Traduction en langue locale			
		3. Lettres			
		4. D'autres publications, (Veillez spécifier)			
3.2	Services liés aux TIC	1. Site internet dynamique			
		2. Services liés aux TIC			

**IV. Participation et/ou organisation**

				(Nombres d'événements organisés)	(Nombres d'événements participés)
		1. CEI			
		2. Congrès/WIF			
		3. Conférences régionales			
		4. Atelier international sur le drainage			
		5. Symposium International sur la Micro-Irrigation			
		6. Lauréats du Prix WatSave ou d'autres Prix CIID			

**V. Contribution aux travaux d'organisation de la CIID en tant que membre des organes de travail (OT), ou membre de Bureau (MB), expert du panel etc. et contribution aux activités techniques des organes de travail CIID par collecte d'informations, et réponses aux questionnaires venant des organes de travail et ceux adressés par le Bureau Central**

				Nombres	Veillez joindre une liste
5.1	Représentation aux organes de travail, membres de Bureau ou experts du Panel	1. en tant que membres de Bureau CIID (MB)			
		2. en tant que membres des organes de travail CIID (OT)			
		3. en tant qu'experts du Panel des Congrès/WIF CIID			
				Nombres	Veillez joindre une liste
5.2	Contribution principale aux organes de travail	1. Fournir expertise en tant que Président			
		2. Contribuer aux résultats des organes de travail (Rapports ou Etudes de cas)			
		3. Présentations faites aux ateliers internes			

**Annexe à l’Annexe 6 [suite]**

<b>VI. Rapports soumis aux Congrès, Forum Mondial d’Irrigation (WIF), Conférences Régionales, Revue CIID ( _____ ) Année</b>			
		Nombres	Veillez joindre une liste
6.1	Rapports publiés dans le ____ Congrès/WIF CIID		
6.2	Rapports publiés dans les ____ Ateliers/ Conférences régionales CIID		
6.3	Rapports publiés dans les ____ Conférence/ Congrès Internationaux		
6.4	Rapports publiés dans le Compte-rendu des événements internationaux soutenus par la CIID		
6.5	Rapports publiés dans la Revue CIID		
6.6	Informations contribuées aux Lettres/Actualités/Rapport Annuel CIID		

<b>VII. Cotisation annuelle CIID – versement prompte et à jour</b>			
		Oui	Non
		(veuillez cocher)	
7.1	Versement de cotisation annuelle	Année _____	
		Année _____	
		Année _____	

<b>VIII. Contribution aux ressources financières de la CIID pour son fonctionnement, sous forme de</b>			
		Oui	Non
		(veuillez cocher)	
		Veillez indiquer en bref	
8.1	Subventions/soutien/Prix		
8.2	Annonces publicitaires sur le site web CIID		
8.3	Promotion de vente des publications CIID		
8.4	D’autres (Veillez spécifier)		

<b>IX. Qualité générale de la soumission de candidature</b>			
		Oui	Non
		(veuillez cocher)	
9.1	Remarquable		
9.2	Excellente		
9.3	Bonne		
9.4	Médiocre		
9.5	Très médiocre		

**Annexe à l'Annexe 6 [suite]**

<b>X. Authentication</b>
--------------------------

Il est ici certifié que les renseignements donnés ci-dessus sont, à ma connaissance, exacts et par conséquent soumis à l'examen du Prix pour le Comité national bien performant.

(a) Nom du Comité National: -----

(b) Nom d'individu: -----

(c) Position: -----

(d) Adresse: -----  
-----  
-----

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

(e) Signature (Sceau officiel): -----

Date: -----

Lieu: -----

Les Comités nationaux/Comité sont invités à transmettre **par voie électronique** le formulaire de candidature dûment rempli au:

The Secretary General  
International Commission on Irrigation and Drainage (ICID)  
48, Nyaya Marg, Chanakyapuri, New Delhi, India  
E-mail: [icid@icid.org](mailto:icid@icid.org); Tel: +91 11 2611 6837/ 2611 5679  
www: <http://www.icid.org>





## PROGRAMME DU PRIX POUR L'ORGANE DE TRAVAIL BIEN PERFORMANT (BPWA)

### I. Contexte

Conformément aux recommandations faites par le CPSO et le CPAT à la 54<sup>ème</sup> réunion du CEI à Montpellier, France, le 19 septembre 2003, la CIID a approuvé l'institution d'un Prix pour l'Organe de Travail bien performant (BPWA) et son critère. Ce Prix sera décerné tous les trois ans lors de chaque Congrès CIID sur la base de la performance et des diverses facettes démontrées par ses organes de travail entre les deux Congrès. La composition du Panel de Juges pour le Prix BPWA fut approuvée à la 55<sup>ème</sup> réunion du CEI tenue à Moscou, Russie, le 11 septembre 2004.

### II. Portée et Objectif

L'institution du **Prix pour l'Organe de travail bien performant (BPWA)** avait pour but de reconnaître les contributions des organes de travail bien performants qui ne sont pas suffisamment reconnues. Il a été estimé qu'une appréciation appropriée aidera dans la production d'effet multiplicateur. Les organes de travail qui fonctionnent bien, doivent encourager davantage pour leur permettre de continuer à fonctionner au niveau optimal de performance, tandis que les autres qui ne sont pas en mesure d'agir aussi bien pour une raison ou une autre, doivent être motivés pour essayer et atteindre l'excellence dans leurs performances, pour s'engager aux côtés avec les organes de travail qui performant bien. Une concurrence saine et une reconnaissance opportune d'excellence, sont forcées de leur fournir une incitation et une opportunité de l'introspection, pour définir les contraintes et l'enlèvement éventuel de faiblesse ciblée.

#### (a) Le Prix

Le Prix comporte:

- une Citation / Certificat / Plaque à décerner à chaque membre de l'organe de travail (selon la dernière composition d'adhésion), et une publicité à accorder à l'organe de travail bien performant à travers une page dédiée sur le site web CIID.
- des publications gratuites de valeur décidée qui seront données à chaque membre de l'organe de travail.

#### (b) Dissémination des travaux adjugés

Le jury peut identifier les travaux/publications citées dans le formulaire de candidature crédités au/réalisés par l'organe de travail gagnant qui peuvent être diffusés auprès de la fraternité CIID dans le cadre de la Diffusion des connaissances - l'un des moyens d'atteindre la mission de la CIID – par l'intermédiaire du site Web CIID et des périodiques apportées de temps en temps.

### III. Procédure

#### (a) Candidature

Les Présidents des organes de travail sont invités à soumettre les candidatures pour le travail effectué par leur organe de travail pendant la période entre le dernier Congrès et le prochain Congrès.

Le Secrétaire général peut aussi inviter les Présidents des organes de travail identifiés par l'un des Membres de Bureau par écrit (courrier électronique) à soumettre les candidatures, pourvu que les mêmes soient reçues par le Secrétaire général dans les 15 jours suivant l'appel à candidatures.

Les candidatures doivent respecter ces règles:

- (i) Les organes de travail qui ont reçu le Prix dans le passé pour leurs performances, seront éligibles à présenter une nouvelle demande après 10 ans, après la date de réception du dernier Prix.
- (ii) Le formulaire de candidature contenant des informations requises (voir Annexe) doit être soumis par le Président de l'organe de travail concerné.
- (iii) Le nom de tous les membres de l'organe de travail contribuant au cours des trois dernières années aux activités de l'organe de travail.
- (iv) Les candidatures doivent être adressées au Secrétaire Général CIID par voie électronique afin d'arriver au Bureau Central, New Delhi, avant la dernière date annoncée par le Secrétaire général.

**Annexe 7 [suite]**

**(b) Date limite**

La date limite suivante sera respectée autant que possible pour la réception des demandes et les annonces concernant le Prix BPWA:

- Dernière date de la réception des candidatures - 120 jours avant la date du Congrès
- Examen par le Panel des Juges - dans le délai de 60 jours depuis la dernière date
- Déclaration/Annonce du Prix - 45 jours avant la date du CEI.

**(c) Jury**

Les candidatures seront évaluées par le Panel de Juges composé des membres exerçant des fonctions suivantes au sein de la CIID :

1. Président CIID - Président
2. Président sortant CIID - Membre
3. Président du CPAT - Membre
4. Président du CPSO - Membre
5. Secrétaire Général - Membre-Secrétaire

Le Panel des Juges communiquera les uns les autres par e-mail, afin d'évaluer les candidatures et de fournir le résultat par la date fixée pour l'évaluation ou à l'avance pour préparer des Plaques de citation, et pour d'autres formalités.

La décision prise par le Panel des Juges en suivant le processus ci-dessus sera définitive et exécutoire. Pas de discussion ou correspondance concernant le Prix sera entretenue.

**(d) Critère d'évaluation**

Les critères d'évaluation des candidatures reçues pour le BPWA se sont basés sur différentes facettes démontrées par les organes de travail entre deux Congrès, c'est à dire à partir du dernier Congrès jusqu'à la date de soumission de la candidature, selon les facteurs suivants prescrits et évolués au fil des années depuis sa création:

1. Proportion des membres de l'organe de travail en provenance des pays industrialisés par rapport aux membres en provenance des pays en développement.
2. Adhésion des jeunes professionnels et des femmes à l'organe de travail.
3. Techniques apportées par l'Organe de Travail
  - (a) Entre la période de deux Congrès
  - (b) A partir de l'année du Congrès jusqu'à la date de la soumission de la candidature
4. Nombre de publications avec des titres et publications en cours de l'Organe de Travail.
5. Réalisations en temps opportun des objectifs définis par l'organe de travail dans ses plans de travail glissants.
6. Lettre/Site web de l'organe de travail, le cas échéant, et les services offerts par celui-ci.
7. Participation des membres aux réunions et/ou leur contribution aux activités de l'organe de travail CEI.
8. Ateliers/Sessions spéciales organisé(e)s/sponsorisé(e)s par l'Organe de Travail lors des réunions du CEI/Congrès CIID.
9. Contributions de l'organe de travail aux nouvelles initiatives CIID.
10. Participation/contribution des membres de l'organe de travail à d'autres programmes internationaux.
11. Documents soumis par les membres de l'Organe de Travail aux Conférences CIID / à la Revue CIID / à d'autres revues.

**(e) Financement**

Le Bureau Central prendra les dispositions nécessaires dans le budget annuel de la CIID pour décerner le Prix, telles que la préparation des plaques de citations, des certificats et des publications de valeur décidée à disséminer à chaque membre de l'organe de travail bien performant.

**(f) Contacter**

Pour complément d'informations concernant le BPWA, prière de contacter le Bureau Central CIID,

The Secretary General  
International Commission on Irrigation & Drainage (ICID)  
48 Nyaya Marg, Chanakyapuri  
New Delhi 110021  
Tel: +91-11-26116837, 2611 5679, 2467 9532, Fax: +91-11-26115962  
E-mail: [icid@icid.org](mailto:icid@icid.org), Website: [www.icid.org](http://www.icid.org)





**PRIX POUR L'ORGANE DE TRAVAIL BIEN PERFORMANT (BPWA)**

(INFORMATIONS À FOURNIR, ACCOMPAGNÉES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES)

1. Proportion des membres de l'organe de travail en provenance des pays industrialisés par rapport aux membres en provenance des pays en développement.
2. Adhésion des jeunes professionnels et des femmes à l'organe de travail.
3. Publications techniques apportées par l'Organe de Travail
  - (a) Entre \_\_\_\_\_
  - (b) A partir de \_\_\_\_\_ jusqu'à la date de la soumission de la candidature
4. Nombre de publications avec des titres et publications en cours de l'Organe de Travail.
5. Réalisations en temps opportun des objectifs définis par l'organe de travail dans ses plans de travail glissants.
6. Lettre/Site web de l'organe de travail, le cas échéant, et les services offerts par celui-ci.
7. Participation des membres aux réunions et/ou leur contribution aux activités de l'organe de travail CEI.
8. Ateliers/Sessions spéciales organisé(e)s/sponsorisé(e)s par l'Organe de Travail lors des réunions du CEI/Congrès CIID.
9. Contributions de l'organe de travail aux nouvelles initiatives CIID.
10. Participation/contribution des membres de l'organe de travail à d'autres programmes internationaux.
11. Documents soumis par les membres de l'Organe de Travail aux Conférences CIID/à la Revue CIID/à d'autres revues.





## “PRIX MONDIAL D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE” DE LA CIID

### PROCEDURE, CONDITIONS ET CRITERE

#### 1. Objectif et Portée

- 1.1 La promotion de l'irrigation durable et l'amélioration de la production agricole pour atteindre la sécurité alimentaire dans le monde étant la mission de la CIID, la CIID a institué **le Prix mondial d'irrigation et de drainage (Prix WID)** pour reconnaître la contribution d'un individu et de l'institution au développement de «Irrigation et Drainage » qui aura une grande portée et exercera des grands impacts.
- 1.2 Le Prix WID vise à reconnaître le travail des professionnels et des institutions dévoués qui ont activement contribué au développement de l'irrigation et du drainage au cours des 15 dernières années tout en assurant l'augmentation de la production agricole au niveau national, régional et international. Le prix sera décerné à une personne, un groupe de personnes ou une institution sans aucune discrimination de la nationalité, de la religion, de la race, du sexe, de l'âge ou des convictions politiques.

#### 2. Montant et périodicité du Prix

- 2.1 Le Prix qui comprend une somme de 10.000 dollars américains et une «Plaque de Citation» en marquant les réalisations méritoires du lauréat, sera décerné tous les trois ans lors du Forum triennal mondial d'irrigation à partir de 2013. Le montant du Prix peut être partagé dans des circonstances exceptionnelles entre plus d'un lauréat, chacun considéré le lauréat, et divisé en parts égales.
- 2.2 Le Prix, comprenant une somme de 10.000 dollars américains et toutes les dépenses afférentes, est financé par la CIID des contributions reçues par les donateurs dans un fonds fidéicommiss. Les donateurs peuvent inclure les Comités nationaux CIID, les Membres directs, les organisations internationales, les institutions de recherche, les industries et le pays hôte du WIF. Le fonctionnement de ce fonds, déposé dans un compte spécial produisant des intérêts, doit conformer aux Règlements financiers en vigueur. L'intérêt accru sur la somme déposée dans le compte spécial sera utilisé pour toutes les dépenses liées au Prix dans les années à venir.
- 2.3 Toutes les dépenses de personnel et tous les frais de fonctionnement/gestion du Prix, y compris la totalité du coût de la réunion du Jury international, de la création des trophées, de la cérémonie de remise du Prix, et de l'information du public, sont intégralement à la charge du Fonds de fidéicommiss du Prix. Le Secrétaire général CIID prélève un montant obligatoire au titre des frais généraux sur le compte spécial.

#### 3. Qualifications of candidates

- 3.1 Les candidats nommés pour ce prix doivent apporter une contribution exceptionnelle grâce aux innovations importantes dans le domaine de l'irrigation et du drainage par le moyen (a) de la recherche, (b) de la gestion, (c) des services techniques, (d) du plaidoyer, (e) de rendre les innovations opérationnelles et (f) de la sensibilisation des décideurs et du public; donnant lieu à l'augmentation de la production agricole aux niveaux national, régional et/ou international tout en répondant aux critères énumérés ci-après :
  - (a) La contribution significative doit entraîner une amélioration remarquable dans la disponibilité de l'eau agricole sur une grande superficie pour un grand nombre d'agriculteurs, donnant lieu à une augmentation de la production alimentaire.
  - (b) L'impact de la réalisation doit être calculé et quantifié - qui se traduit en termes de (a) l'augmentation des superficies irriguées et drainées; (b) l'augmentation de la productivité; (c) l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation de l'eau d'irrigation, et (d) l'augmentation du revenu net; améliorant ainsi la sécurité alimentaire et/ou la sécurité de l'eau agricole.
  - (c) Il doit être clairement indiqué que cette augmentation était le résultat direct des actions, activités et travaux spécifiques entrepris par le candidat (c'est à dire dans l'absence de l'accomplissement de ses tâches spécifiques, le changement n'aurait pas eu lieu).
  - (d) La superficie et le degré du changement/de la variation que les agriculteurs/la population rurale a rencontré en termes de qualité de vie et de situation économique des habitants de cette région sera un facteur important dans l'évaluation de l'importance relative du travail.

- (e) Dans l'évaluation des mérites du travail, la considération doit être accordée à envisager un équilibre entre toutes les parties de la production agricole irriguée.
- (f) Il convient également d'accorder une attention particulière à la complexité du problème résolu, à l'adoption des approches multidisciplinaires, et à l'implication de la coopération inter institutionnelle pour atteindre la réussite.
- (g) Une attention particulière est apportée au degré d'ingéniosité et de détermination exigée pour atteindre ce changement ou réaliser ce progrès.
- (h) Le Prix sera décerné à une personne ou à une institution. dans des circonstances exceptionnelles où le candidat (ou candidats) a collaboré de manière indispensable avec une équipe, les noms de plus d'un candidat peuvent être inclus dans la nomination.

#### **4. Présentation des candidatures**

- 4.1 Le Secrétaire général de la CIID invitera officiellement la soumission des candidatures sous format prescrit (**Annexe**) et prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer une large publicité au Prix WID par tous les moyens possibles pour encourager un plus grand nombre de candidatures.
- 4.2 Les candidatures seront posées par:
  - a. Comités nationaux de la CIID,
  - b. Gouvernements des pays membres CIID,
  - c. Organisations internationales, et
  - d. Organisations non gouvernementales / institution entretenant des relations formelles de consultation avec la CIID, en particulier celles impliquées dans l'irrigation et le drainage.
- 4.3 Nul ne peut présenter sa propre candidature. La date limite de réception des candidatures, décidée par le Secrétaire général au cours de l'année donnée, doit être d'environ cinq mois avant le prochain WIF.
- 4.4 Les candidatures doivent être soumises en anglais ou en français, au Secrétaire général accompagnées de toutes les pièces justificatives sous forme électronique et copie papier, dûment signé avec l'annonce aux comités nationaux ou aux organisations internationales, là où ils existent, ou au Gouvernement du pays où le candidat a mis en œuvre son travail proposé pour être considéré pour le prix.
- 4.5 Le Bureau Central de la CIID doit agir en tant que secrétariat du jury et est autorisé à signaler au jury les dossiers qui ne répondraient pas à tous les critères énoncés ci-dessus. Les candidatures proposées au prix sont traitées de manière confidentielle et ne sont pas divulguées.

#### **5. Jugement du Prix**

- 5.1 Le jury se compose de cinq personnalités éminentes de nationalités et de sexe différentes, nommés par le Président de la CIID pour une durée de trois ans. Les membres du jury doivent avoir une large connaissance des pratiques actuelles d'irrigation et de drainage. En cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, un juré se récuse ou est prié par le Président de la CIID de le faire. Le Président de la CIID peut remplacer des membres du jury pour une raison.
- 5.2 Les membres du jury travaillent sur une base volontaire et ne sont pas rémunérés mais perçoivent une indemnité de voyage et de logement, le cas échéant. Il faut un quorum de trois personnes pour que le jury puisse délibérer. Les langues de travail du jury sont l'anglais et le français.
- 5.3 Le jury conduit ses travaux et ses délibérations conformément aux présents Statuts et avec l'assistance du Secrétariat du Bureau Central à New Delhi. Les décisions sont prises par consensus dans la mesure du possible, sinon à bulletin secret jusqu'à ce que se dégage une majorité simple. Un membre du jury ne peut prendre part à un vote sur une candidature présentée par son pays.

5.4 Le jury se réunit au moins une fois après la date limite pour la présentation des candidatures, pour présenter ses recommandations au Président CIID pour la sélection du lauréat et d'un suppléant de cette année. Le jury adresse au Président une évaluation des candidatures, accompagnée de recommandations au moins 75 jours avant la cérémonie de remise des prix.

## **6. Procédure de la remise du Prix**

6.1 Pour chaque édition du Prix, la date et le lieu exacts de la cérémonie seront décidés par le Secrétaire général en consultation avec le Président de la CIID. La CIID annoncera officiellement le nom / les noms de(s) lauréat(s) au moins deux mois avant la date de cette cérémonie. Le Prix doit être remis par le Président CIID lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra à cet effet dans la présence des participants du Forum mondial d'irrigation.

6.2 Après avoir examiné les candidatures, le Comité de sélection recommande le nom du gagnant et du premier suppléant; qui lui semble le mieux pour le prix. Si le Comité de sélection constate que cette réalisation a été simultanément atteinte par deux ou plusieurs personnes qui travaillent séparément, le Comité de sélection peut recommander de partager et de décerner le Prix conjointement.

6.3 Les noms des membres de jury resteront anonymes, sauf du Président. Le procès-verbal de la réunion du Comité et les points de vue exprimés par ses membres ne seront pas rendus publics. La décision de jury et du Président sera définitive et sans appel concernant la remise du Prix.

6.4 Le lauréat(s) de prix seraient encouragés à donner un discours d'acceptation sur le thème pertinent des travaux récompensés Ce discours a lieu lors de la cérémonie de remise des Prix.

6.5 Le candidat du Prix devrait être en pleine santé et bien vivant pour assister à la cérémonie de remise du Prix. Toutefois, en cas de décès d'un lauréat avant la remise du Prix, celui-ci peut lui être décerné à titre posthume (il est remis à des membres de sa famille ou à une institution). Si un lauréat refuse le Prix, le jury soumet une nouvelle proposition au Président CIID.

## **7. Clause de caducité**

7.1 A l'issue d'une période de six ans, le Président CIID en consultation avec le Secrétaire général, fait le point de tous les aspects du Prix et décide de le maintenir ou de le supprimer en présentant un point à ce sujet dans l'Ordre du Jour de la prochaine réunion du CEI. En cas de suppression du Prix, le CEI décide de l'emploi du solde inutilisé, conformément au Règlement financier du Prix.





**“PRIX MONDIAL D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE” DE LA CIID**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**1. Organisation présentatrice du candidat**

- (a) Nom(s) de personne(s) posant la candidature:
- (b) Nom de l'organisation présentant la candidature:
- (c) Adresse postale:
- (d) Numéro de téléphone:
- (e) Courriel électronique:

**2. Coordonnées du candidat**

- (a) Nom du candidat:
- (b) Poste retenu actuellement:
- (c) Adresse postale:
- (d) Courriel électronique:
- (e) Numéro de téléphone:

**3. Informations biographiques**

- (a) Date et lieu de naissance:
- (b) Education :
- (c) Curriculum vitae ou CV détaillant le poste retenu par le candidat, affiliations professionnelles, distinctions honorifiques et Prix reçus (dans une Annexe).
- (d) Photographie du candidat (2 exemplaires).

**4. Résumé**

*[Veillez fournir un résumé en 150 mots ou moins contenant les réalisations faites par le candidat].*

**5. Déclaration de réalisation**

*[En ne dépassant pas de 1000 mots, elle doit décrire le travail du candidat, son impact en termes de nombre de personnes profitant à ce travail, les limites géographiques de cet impact et l'évaluation de l'augmentation du revenu par habitant des personnes profitant à ce travail].*

**6. Soutenir les candidatures**

*[Veillez fournir des lettres d'au moins deux personnes soutenant la candidature qui connaissent bien les travaux des candidats mais ne sont pas directement associés à l'organisation présentateur du candidat. Les lettres de soutien devraient idéalement fournir des informations supplémentaires ou complémentaires en ce qui concerne la réalisation du candidat ainsi que son impact sur le peuple].*

**7. Documents supplémentaires**

*[Veillez fournir une liste des documents joints pour soutenir la candidature, y compris mais non limité à des rapports décrivant les travaux du candidat, les réalisations, l'évaluation du travail et leur impact et les publications réalisées par le candidat ou concernant le travail qui se rapportent directement à la candidature. Tous les documents fournis doivent être soumis en format Microsoft Word et pdf].*





**CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)**

**PROJET DE RESOLUTION CEI-1/65: QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER DE LA CIID**

**Le Conseil**

**Acceptant** le rapport du Président du Comité Permanent des Finances;

**Notant ensuite** le rapport des Commissaires aux comptes légal M/s Abhyankar and Company; et

**Tenant en compte** la recommandation du Comité de Direction;

**Décide à l'unanimité**

1. De nommer M. Laurie Tollefson en tant que Président du CPF et M. .... et M. ....pour la composition du CPF;
2. Que les personnes, les institutions et les entreprises ayant l'adhésion provisoire accordée par le Sous-Comité de l'Administration Directe doivent être admises en tant que Membres de la CIID pour les périodes pour lesquelles elles ont payé la cotisation;
3. D'approuver la cotisation pour la carte de membre à vie pour l'adhésion directe des individus en provenance des pays développés et des pays en développement, c'est à dire pour les pays développés : 900 \$ américains pour l'individu, 600 \$ américains pour l'individu (retraité), et 700 \$ américains pour l'individu (jeune professionnel) et pour les pays en développement: 550 \$ américains pour l'individu, e 500 \$ américains pour individuel (retraité) et 700 \$ américains pour l'individu (jeune professionnel), respectivement.
4. Que les Comités nationaux du Fidji et de l'Ukraine doivent être déclarés « Membres associés » à partir du 1er janvier 2015, car conformément au Règlement Intérieur 13.2, ils n'ont pas versé la cotisation annuelle CIID depuis trois dernières années;
5. D'approuver les comptes vérifiés de la CIID pour l'exercice 2013-14 comme indiqué à **l'Annexe R1 (Annexe 2 de l'Ordre du Jour du CPF, page 207)**.
6. D'approuver le budget révisé de la CIID pour l'exercice 2014-15 et le budget pour l'année financière 2015-16 comme indiqué à **l'Annexe R2 (Annexe 3 de l'Ordre du Jour du CPF, page 209)**.
7. D'approuver la tarification de la 66<sup>ème</sup> réunion du CEI avec la Conférence Régionale Européenne, France; la 67<sup>ème</sup> réunion du CEI et le 2<sup>e</sup> Forum Mondial d'Irrigation (WID2), Thaïlande; et la 68<sup>ème</sup> réunion du CEI et le 23<sup>e</sup> Congrès CIID. Mexique.
8. ....
9. ....

**Apprécie**

1. Le Comité National de la Turquie de contribuer la quote-part appropriée des frais d'inscription du 1<sup>er</sup> Forum Mondial d'Irrigation et de la 63<sup>ème</sup> réunion du CEI respectivement au budget de la CIID.
2. Le Ministère des Ressources en Eau de la République Populaire de Chine pour accorder les subventions pour réaliser diverses activités CIID au cours de l'exercice financier 2013-14.

**Demande**

1. Au Comité National de l'Autriche de reconsidérer sa décision de se retirer du réseau CIID.
2. ....
3. ....



**CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)**

**PROJET DE RESOLUTION CEI-2/65 : ETABLISSEMENT DU FONDS DE RECUEIL D'INSCRIPTIONS  
POUR LE PRIX MONDIAL D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE (WID)**

**Le Conseil**

**Tenant en compte** le Rapport de l'Equipe spéciale chargée d'établir le mécanisme financier pour le Prix WID, établie sur la base de la Résolution du CEI 2/64 à Mardin, Turquie 2013.

**Tenant en compte** le Rapport de l'Equipe spéciale chargée de considérer les propositions faites par les membres,

**Notant** l'approbation du CPF et du Comité de Direction; et

**Décide à l'unanimité**

1. D'établir le Fonds de recueil d'inscriptions pour le Prix mondial d'irrigation et de drainage (WID)
2. De contacter divers institutions/donateurs/individus/entreprises/institutions de recherche suivant la Charte des Nations Unies qui manifestent l'intérêt dans la promotion des objectifs du Prix WID afin de recevoir leur parrainage,
3. D'utiliser le montant provenant du Fonds de recueil d'inscriptions exclusivement pour les dépenses suivantes:
  - (a) de remettre le montant au lauréat du Prix WID;
  - (b) de mobiliser les contributions volontaires pour le Fonds;
  - (c) d'entreprendre la publicité; et
  - (d) de payer toute autre dépense en relation avec le Prix WID

**Lance un appel**

Aux Comités Nationaux / Membres directs / Organisations internationales / entreprises du secteur privé pour soutenir le Prix WID.

**Demande**

Au CPF de passer en revue à chaque année de Congrès la viabilité financière du Prix WID, et de proposer les modifications si nécessaire.



**CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)**

**PROJET DE RESOLUTION CEI-3/65: QUESTIONS D'ORDRE ORGANISATIONNEL ET  
TECHNIQUE DE LA CIID**

**Le Conseil**

**Acceptant** les rapports et recommandations des Présidents des Comités Permanents de la Stratégie et de l'Organisation, et des Activités Techniques;

**Tenant en compte** l'approbation du Comité de Direction; et

**Décide à l'unanimité**

1. D'approuver la réactivation d'adhésion du Comité national du Nigéria en conformité avec le Règlement Intérieur 13.5.
2. D'approuver les modifications apportées à la composition des organes de travail du CPAT et du CPSO afin de les préparer tels que les résultats des recommandations du CPAT et du CPSO.
3. D'accepter le rapport du Sous-Comité du CPAT pour délibérer sur les thèmes, les sujets et les plans de travail des différents événements futurs CIID, y compris les Congrès et les Forums Mondiaux d'Irrigation et de fixer les thèmes de ces activités à être présentés par l'Equipe spéciale.
4. D'approuver la création des organes de travail dans le cadre du thème « Projets »
  - (i) Redonner la vitalité/modernisation des projets d'Irrigation
  - (ii) Aspects institutionnels de la gestion du système d'irrigation et de drainage
  - (iii) Développement et gestion d'irrigation, et
  - (iv) Gestion de l'eau de drainage
5. D'approuver la clôture des organes de travail tels que l'EP-FIN, le GT-DRG, et le GT-WATS et .....
6. ....

**Apprécie**

1. ....

**Demande**

- 1.



**CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)**

**PROJET DE RESOLUTION CEI-4/65: CHANGEMENTS AUX STATUTS ET  
AUX REGLEMENTS INTERIEURS CIID**

**Le Conseil**

**Tenant en compte** le rapport du Comité spécial chargé des amendements constitutionnels, établi sur la base de la Résolution du CEI-3/63 à Adélaïde, Australie 2012

**Notant** l'approbation du Comité de Direction et du Comité des Membres de Bureau,

**Décide à l'unanimité**

1. D'adopter les amendements aux Règlements Intérieurs CIID 2.1, 2.3, 2.5, 2.6 et 2.7 concernant « l'Élection des Membres de Bureau » énumérés à l'**Annexe 3, page 13 (Annexe à l'Annexe 3, page 15)**.

**Demande**

- 1.

DR-5/65 [Para 22, Pt. 10 du CEI]

**CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)**

**PROJET DE RESOLUTION CEI-5/65: PROGRAMME POUR RECONNAITRE LES  
"OUVRAGES D'IRRIGATION PATRIMONIAUX (HIS)"**

**Le Conseil**

**Tenant en compte** le rapport de l'Equipe spéciale, mise en place par le CD en août 2012, chargée d'élaborer les objectifs, les lignes directrices et les procédures pour sélectionner les « Ouvrages d'irrigation patrimoniaux»,

**Notant** l'approbation du Comité de Direction,

**Décide à l'unanimité**

2. D'adopter le plan pour reconnaître les « Ouvrages d'irrigation patrimoniaux (HIS) » tel qu'il figure à l'**Annexe 4, page 17**.

3.

4.

**Demande**

1. Au Secrétaire général de présenter une proposition à la prochaine réunion du CEI pour donner une publicité appropriée aux leçons tirées de ces ouvrages.



**CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)**

**PROJET DE RESOLUTION CEI-6/65: PROGRAMME DU PRIX WATSAVE, DU PRIX POUR  
LE COMITE NATIONAL BIEN PERFORMANT (BPNCA) ET DU PRIX POUR  
L'ORGANE DE TRAVAIL BIEN ERFORMANT (BPWA)**

**Le Conseil**

**Tenant en compte** le Rapport de l'Equipe spéciale chargée de passer en revue le programme de la nomination et de la décision des Prix WatSave, composée en vertu de la décision prise dans la Résolution du CEI-2/64 à Mardin, Turquie en 2013.

**Notant** l'approbation du Comité de Direction,

**Décide à l'unanimité**

1. D'approuver le Programme du Prix WatSave comme indiqué à **l'Annexe 5, page 23**.
2. D'approuver le Programme BPNCA comme indiqué à **l'Annexe 6, page 29**.
3. D'approuver le Programme BPWA comme indiqué à **l'Annexe 7, page 39**.

**Demande**

1. ....

**Autorise**

1. Le Comité de Direction à nommer le Panel des juges pour la prise de décision concernant les Prix en conformité avec chaque programme.

DR-7/65 [Para 29 du Pt. 12 du CEI]

**CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)**

**PROJET DE RÉSOLUTION CEI-7/65: PROGRAMME DU PRIX MONDIAL D'IRRIGATION AND  
DE DRAINAGE (WID)**

**Le Conseil**

**Tenant en compte** le programme détaillé de la nomination, de la décision et d'autres conditions et critères pour décerner le 1<sup>er</sup> Prix Mondial d'Irrigation et de Drainage mis en place en 2013 par le Panel international d'experts chargé d'élaborer d'autres détails concernant le Prix/(la réalisation) de l'irrigation mondiale, y compris son titre, sa portée et sa procédure de sélection,

**Tenant en compte** la notification n° 1 de 2013 avisant les comités nationaux CIID le 8 janvier 2013, de la création du Prix WID,

**Tenant également en compte** le plan révisé du Prix WID proposé par le jury du Prix WID nommé en mai 2013,

**Notant** l'approbation du Comité de Direction,

**Décide à l'unanimité**

1. D'approuver le Programme du Prix WID tel qu'indiqué à **l'Annexe 4, page 45**.
- 2.

**Demande**

- 1.

